

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Téléphone : 514-390-0110

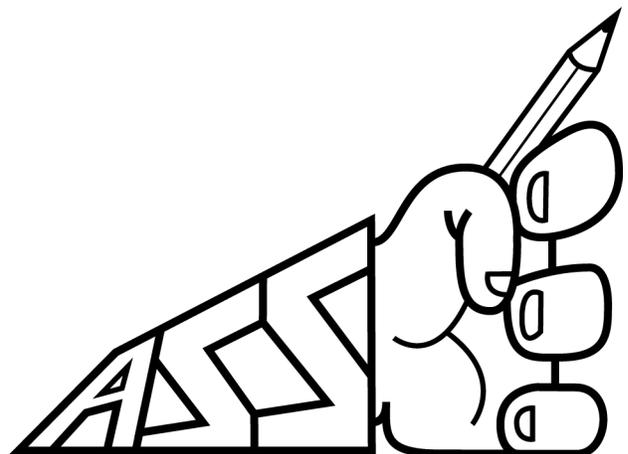
Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

Adresse : 2065 Parthenais local 383, Montréal, Québec, H2K 3T1

Cahier préliminaire de préparation pour les délégations Version finale

Congrès d'hiver 2011

- Les 12 et 13 février 2011 à partir de 9h00
- À l'Université du Québec À Montréal (UQAM), local D-R200
405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal
- Frais de participation : 30 \$ membres, 35 \$ non-membres



Les * désignent les propositions, candidatures et textes reçus après les délais normaux désignés par les Statuts et règlements ainsi que le Code des règles de procédures

Documents utiles pour le Congrès :

Tous disponibles sur notre site Internet

- Statuts et règlements de l'ASSÉ
- Code des procédures de l'ASSÉ
- Procès-verbal et résumé des mandats du dernier Congrès
- Cahier des revendications de l'ASSÉ



Ordre du jour

Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 4 décembre 2010
 - 1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 2.0 Bilan
 - 2.1 Associations étudiantes
 - 2.2 Comités et Conseils
 - 2.3 Action du 6 décembre
- 3.0 Revendications
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Luites en Éducation
 - 4.2 Luites contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics
 - 4.3 Autres luites sociales
 - 4.4 Calendrier
- 5.0 Femmes
- 6.0 Élections
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Plénière
 - 6.3 Scrutin
 - 6.4 Procédures d'élections
- 7.0 Employé-e-s
 - 7.1 Permanence
 - 7.2 Procédure d'embauche
- 8.0 Congrès d'orientation
- 9.0 Finances
 - 9.1 État des résultats
 - 9.2 Modifications aux prévisions budgétaires
 - 9.3 Politique de dépenses
 - 9.4 Hausse des cotisations
 - 9.5 Fonds d'entraide
- 10.0 Avis de motion
 - 10.1 Dépôt des avis de motion
 - 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Fermeture

Table des matières

Ordre du jour.....	3
Lettres de candidatures.....	5
Maxime Larue-Bourdages : candidature au poste de secrétaire aux relations internes.....	5
Marc-André Beauchamp : candidature au Comité à la mobilisation.....	7
Manifestation conjointe entre la Coalition et l'Alliance sociale : état des lieux.....	8
Texte de réflexion sur le poste de permanence à l'ASSÉ.....	10
Plan d'action d'hiver 2011 de l'ASSÉ.....	12
Rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais de scolarité.....	14
Précisions sur les « Bases préliminaires ».....	16
Explication de la modification à la procédure d'élection.....	24
Bilan de l'exécutif.....	25
Ma contribution critique à votre critique.....	28
Propositions.....	30
0.0 Ouverture.....	30
1.0 Procédures.....	30
2.0 Bilan.....	30
3.0 Revendications.....	30
4.0 Plan d'action.....	31
5.0 Femmes.....	34
6.0 Élections.....	34
7.0 Employé-e-s.....	35
8.0 Congrès d'orientation.....	36
9.0 Finances.....	36
10.0 Avis de motion.....	37
11.0 Varia.....	37
12.0 Fermeture.....	37
Annexe A : Politique de dépenses.....	38
Annexe B : Avis de motion proposés par le Conseil exécutif de l'ASSÉ.....	41
Annexe C : Modification à la procédure d'élection proposée par le Conseil exécutif.....	44
Annexe D : Projet de politique d'embauche.....	46
Annexe E : Proposition de calendrier.....	52
Annexe F : Proposition de révisions budgétaires.....	53
Annexe G : États des résultats en date du 4 février 2011.....	55
Annexe H : Présentation politique de dépense.....	57

Lettres de candidatures

Maxime Larue-Bourdages : candidature au poste de secrétaire aux relations internes

« Nos défaites d'aujourd'hui ne prouvent rien, si ce n'est que nous sommes trop peu dans la lutte contre l'infamie, et de ceux qui nous regardent en spectateurs, nous attendons qu'au moins, ils aient honte »
-Bertolt Brecht

Camarades et ami-e-s bonjours,

Je désire, avec cette lettre, présenter ma candidature au sein du Conseil exécutif au poste de Secrétaire aux relations internes. J'ai quitté le Comité à la mobilisation au mois de décembre dernier afin de rejoindre le Conseil exécutif par intérim, et maintenant je dois évidemment faire confirmer cette élection par le Congrès. C'est à la suite de la venue de deux nouveaux collaborateurs sur le Comité mobilisation et à la réussite de la journée du 6 décembre qui, à mon avis, fut une encourageante journée pour l'avenir de la lutte à l'ASSÉ, que l'idée de porter main forte à l'exécutif m'est venue à l'esprit. En ce qui me concerne, le Comité de mobilisation étant mieux rempli, je me sens libre de réorienter mon implication à l'ASSÉ. Il s'agissait maintenant pour moi de choisir l'endroit où je me sentirais le plus utile. J'avais déjà en tête de faire le saut sur l'exécutif l'an prochain et, voyant le besoin criant de soutien au présent Conseil, je me suis mis à réfléchir sur la possibilité de devancer mon engagement. Ma décision est maintenant prise : voilà pourquoi je demande au Congrès de me donner le mandat d'occuper le deuxième poste de Secrétaire aux relations internes de l'ASSÉ.

J'ai choisi de me présenter par intérim lors du Conseil de coordination afin de porter main forte aux exécutants et exécutantes le plus rapidement possible et faire confirmer mon élection par le Congrès de cet hiver, les exécutants et exécutantes m'ayant assuré que le besoin justifiait cette procédure exceptionnelle. Je serai disposé à répondre à toutes les questions provenant soit des membres, soit des militants et militantes d'ici au congrès.

Depuis bientôt six ans, je participe activement et de mon mieux au mouvement étudiant. Après un parcours politique personnel je peux maintenant affirmer que je crois dur comme fer aux principes et aux positions de l'ASSÉ d'un point de vue théorique.

Au plan pratique cependant, pour moi, l'ASSÉ est d'abord et avant tout une organisation qui a un devoir historique : remettre la combativité à l'ordre du jour dans les mouvements sociaux. Loin de moi l'idée de vouloir faire la leçon aux autres mouvements, je crois plutôt qu'à travers l'accumulation de démonstrations de forces victorieuses, l'ASSÉ aura joué un rôle encore plus important que les simples gains pragmatiques qu'elle peut espérer dans un avenir rapproché.

La lutte qui nous attend est, selon moi, la plus importante que l'ASSÉ aura eu à mener depuis son apparition dans le mouvement étudiant. Nous avons le devoir d'empêcher les hausses qui nous menacent et de le faire en mettant la combativité au premier plan. C'est seulement en réussissant à faire plier le pouvoir grâce aux méthodes du syndicalisme de combat qu'elle pourra mettre sur pied les bases qui rendront possible l'ascension vers son véritable objectif : la gratuité scolaire. C'est dans cet esprit et pour ces raisons que je désire donner mon temps et mon énergie afin de participer à la réussite des objectifs de l'ASSÉ.

Afin d'en arriver là, il est de mon avis que l'ASSÉ doit au plus tôt mettre de côté certaines tensions internes et certaines façons de faire progresser ces tensions, afin de prendre la voie de la solidarité entre les militants et militantes le plus rapidement possible, peu importe les tendances politiques auxquelles ils et elles adhèrent. Nous devons nous activer le plus rapidement possible pour mener la lutte contre le réel ennemi : le gouvernement du Québec et les franges du mouvement qui collaborent avec lui. La volonté de mettre de côté les débats intestins et le climat de méfiance qui règne au sein de l'ASSÉ est une

Lettres de candidatures

motivation centrale dans le choix que je fais de me présenter aux relations internes. En somme, il est de mon avis que l'ASSÉ doit prioriser le travail politique plutôt que le déchirement interne. La fraternité, nous devons le rappeler, est au cœur de ce qui rend possible la mise en place d'une lutte réellement solidaire et dédiée à la collectivité et c'est de ce principe que prennent forme les distinctions entre luttes despotiques et luttes légitimes.

Également, le poste de Secrétaire aux relations internes me semble le plus adapté à mes capacités. L'idée de faire des tournées et de porter assistance aux associations locales (tant au niveau mobilisation que logistique) me remplit d'enthousiasme. Grâce à mon expérience au sein du mouvement étudiant et de l'apprentissage que j'ai pu tirer de mon passage au Comité de mobilisation ainsi qu'au sein du Conseil exécutif depuis le mois de décembre, je crois être en mesure de pouvoir appuyer les membres du Conseil exécutif et de m'acquitter des tâches aux relations internes.

Je tiens à mentionner, comme je l'avais fait dans ma lettre de candidature pour le Comité à la mobilisation, que j'ai déjà été impliqué au sein de Québec solidaire (j'ai été candidat en 2008). Depuis, mes opinions politiques personnelles ont beaucoup évolué et depuis, je ne suis plus membre de ce parti et je ne participe à aucune instance non plus. En bref, mon implication à l'ASSÉ (en raison du fait que je crois aux positions d'indépendance face aux partis politiques de l'ASSÉ) et des considérations idéologiques ont fait en sorte que je ne suis plus membre de ce parti politique. Mes motivations politiques actuelles sont de natures syndicales et principalement du syndicalisme de combat en milieu étudiant.

En conclusion, dans l'optique où j'envisage participer au Conseil exécutif l'an prochain, j'attends avec enthousiasme l'idée d'apprendre les tâches reliées aux relations internes au sein d'un

exécutif déjà expérimenté, ceci me permettra d'être déjà à l'aise avec celles-ci au début de l'an prochain si le congrès m'accorde sa confiance, bien entendu.

Que notre lutte soit victorieuse!

*Maxime Larue Bourdages
Membre de l'AFESH-UQAM*

Lettres de candidatures

Marc-André Beauchamp : candidature au Comité à la mobilisation

J'ai commencé à m'impliquer dans le mouvement étudiant durant l'automne 2006 lorsque je fus élu sur le conseil exécutif de l'Association étudiante du collège de Valleyfield (AGECoV). Par la suite, je m'inscrivis à l'AFESH-UQAM, non pas pour des motifs académiques, mais bien pour être membre d'un syndicat combatif et participer à la grève générale illimitée prévue à l'automne 2007. Contrairement au reste du Québec, les votes de grève furent relativement positifs à l'UQAM et j'ai vécu en novembre 2007 ma première grève générale illimitée qui ne fut malheureusement jamais reconduite. C'est durant ces deux semaines que j'ai appris comment faire de la mobilisation efficace et organiser des grèves par l'intermédiaire des anciens et anciennes de la grève de 2005. De plus, cette grève fut l'occasion pour moi de découvrir les pratiques du syndicalisme de combat et le mode de fonctionnement des diverses instances du mouvement étudiant.

Puis, à la session d'hiver 2008, les membres de l'AFESH décidèrent de déclencher une autre grève générale illimitée qui dura plus de huit semaines, et ce, dans le but de faire reculer l'administration de l'UQAM au sujet de son plan de redressement. Cette grève qui fut encore plus longue que celle de 2005 et dans laquelle je fus activement impliqué me permit de découvrir que la vie que je voulais mener était celle d'un militant à temps plein. De plus, elle me fit constater l'importance de la mobilisation lors d'une lutte et l'impact que peut avoir un petit groupe de personnes très motivées lors d'une campagne de grève difficile.

Comme le veut la tradition, l'AFESH déclencha à nouveau une grève générale illimitée en hiver 2009 (en même temps que la grève du syndicat des professeur-e-s) pour demander un réinvestissement massif en éducation. C'est lors

de cette grève que j'ai commencé à organiser des actions et des manifestations et que j'eus suffisamment d'assurance pour assumer les tâches autrefois accomplies par des militants et des militantes plus expérimenté-e-s (écriture de matériel d'information, tournées de classe, etc.).

Par la suite, je me suis beaucoup investi durant les deux dernières sessions dans le comité Mob-UQAM afin de faire adopter le plan d'action de l'ASSÉ par les différentes assemblées générales de mon université. Ce qui fut un succès dans les facultés traditionnellement favorables à la grève (en d'autres mots, les associations non membres de la FEUQ). Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter puisque trois associations membres de l'ASSÉ n'ont pas obtenu la majorité nécessaire pour déclencher une grève à l'occasion de la manifestation du 6 décembre. C'est pourquoi j'ai décidé de me présenter sur le comité de mobilisation afin de partager mon expérience avec ceux et celles qui le désirent. Effectivement, le renouvellement rapide de la population des cégeps et universités rend indispensable la transmission des connaissances entre les différentes "générations" de militants et de militantes et je sens que c'est maintenant mon tour de montrer aux nouveaux et nouvelles ce que mes prédécesseur-e-s m'ont enseigné.

J'aimerais être élu à ce poste principalement pour faire du travail de terrain, c'est-à-dire pour participer à la tournée de formation votée par le dernier congrès, pour faire des tournées de classe, de la distribution de matériel d'information, de la mobilisation un par un et pour prêter assistance aux comités de mobilisation locaux. Pour finir, je tiens à préciser que je suis disponible trois jours complets par semaine (lundi, mercredi et jeudi) afin d'effectuer les tournées de mobilisation nécessaires pour que notre lutte soit victorieuse.

Marc-André Beauchamp,

Candidature appuyée par l'Assemblée générale de l'AFESH-UQAM.

Manifestation conjointe entre la Coalition et l'Alliance sociale : état des lieux

Depuis le Congrès du 4 décembre, il y a eu des avancements majeurs quant à la préparation de la manifestation conjointe entre l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans les services publics. Voici donc un bref résumé de ce qui s'est passé et d'où nous en sommes rendu-e-s dans la préparation de la manifestation.

Les balises

Moins de deux semaines après le dernier Congrès de l'ASSÉ se tenait une rencontre de la Coalition. À cette rencontre, nous avons proposé l'adoption des balises qui avaient été votées en Congrès. Les balises ont toutes été adoptées, et deux nouvelles balises ont été ajoutées. Il a aussi été décidé en Coalition que ces balises ne devaient servir que de base de négociation et non pas des conditions fermes à la participation de la Coalition à la manifestation commune.

Balises ayant été adoptées à la Coalition et proposées par l'ASSÉ :

- Que les porte-parole de la Coalition et de l'Alliance soient représenté-e-s également dans les sorties médiatiques et publiques;
- Qu'il n'y ait pas de contingent organisationnel obligatoire;
- Que la durée de la manifestation soit d'au moins une heure et de maximum de trois heures incluant les discours;
- Qu'il n'y ait aucun contrôle des messages sur les pancartes et bannières;
- Que les revendications de la manifestation traitent de l'ensemble du budget;
- Que la manifestation se tienne dans le centre-ville (lieu où il y a du monde);
- Que les individus ne soient pas contraints dans la nature des actions qui seront posées durant la manifestation.

Autres balises ayant été ajoutées lors de la rencontre de la Coalition :

- Que le rôle du service d'ordre soit de protéger les manifestants et les manifestantes et non pas de les contrôler ou de les réprimer.
- Que le nombre de bannière et de fanion corporatifs soient limités afin d'assurer une visibilité la plus équitable possible à l'ensemble des organisations.

Les revendications de la manifestations

Un autre enjeu important concernant cette manifestation au-delà de tout ce qui entoure la logistique et ce dont aura l'air la manifestation sont les revendications qui seront mises de l'avant.

À la rencontre de la Coalition du 15 décembre, le comité suivi de la Coalition nous a fait part de ce qui avait été discuté jusqu'à présent avec l'Alliance sociale. La manifestation aurait trois principales revendications :

- 1) Tarification et fiscalité (recours à la fiscalité plutôt qu'aux tarifications)
- 2) Services publics et programmes sociaux (opposition aux privatisations et aux PPP, lutte à la pauvreté, etc.)
- 3) Développement économique
 - L'État a un rôle à jouer dans la planification économique et dans la relance économique.
 - De façon générale et particulièrement dans le cadre d'une sortie de crise, l'État doit soutenir et développer l'emploi (y compris l'emploi féminin).
 - L'État doit également développer et tendre de plus en plus vers une économie verte.

Angle transversal : Analyse de genre

De long débats ont alors eu lieu sur les revendications entourant la manifestation, et plus précisément concernant le troisième élément : développement économique. Il a alors été décidé en Coalition que le terme développement économique ne devrait pas être mis de l'avant, mais qu'il serait plutôt question de parler d'emploi de qualité, développement des énergies

renouvelable et d'électrification des transports, ce qui a par la suite été discuté avec l'Alliance sociale. Il n'y a pas eu d'entente claire à ce sujet, mais sur les affiches et dans les sorties médiatiques, il ne sera pas question de développement économique. Par contre, il est possible que les porte-paroles de l'Alliance sociale décident d'en parler dans leurs discours lors de la manifestation, mais cela ne devrait pas prendre une trop grande place. De même, les porte-paroles de la Coalition pourront eux aussi parler plus spécifiquement des revendications de la Coalition.

Compte-rendu des rencontres avec l'Alliance sociale jusqu'à ce jour

Suite à la rencontre de la Coalition, les différentes balises qui avaient été votées en Coalition ont été discutées avec l'Alliance sociale et voici les points sur lesquels nous nous sommes entendu-e-s pour le moment :

Lieu et trajet :

- La manifestation unitaire de l'Alliance et de la Coalition aura lieu le samedi 12 mars 2011.
- Le rassemblement sera appelé pour 12 heures, à la Place du Canada, au sud de René-Lévesque (métro Peel et métro Bonaventure) et se terminera devant les bureaux de Jean Charest.
- La manifestation devrait prendre fin au plus tard pour 15h00.

Ordonnance de la manifestation:

- Après la bannière de tête, il y aura un contingent d'environ 500 personnes aux couleurs exclusives de la Coalition et de l'Alliance sociale.
- Les organisations membres de l'Alliance sociales se donneront un point de rendez-vous pour distribuer leur matériel et se donneront un ordre dans la manifestation. L'endroit où ils et elles vont être n'est pas encore déterminé, mais il est possible que la Coalition ait un contingent juste après le contingent de tête. Les autres organisations pourront s'installer à l'endroit qu'elles

souhaiteront dans la manifestation. Bref, les organisations qui le désirent pourront organiser des contingents, mais ceux-ci ne sont en aucun cas obligatoires pour les manifestants et manifestantes.

Il n'y aura aucun contrôle sur le lieu où les personnes choisiront de marcher. Ce qui veut dire que les contingents des organisations ne seront pas contrôlés.

Service d'ordre :

Le rôle du service d'ordre n'est en aucun cas de jouer à la police (pas de contrôle des individus, ni des actions posées).

Le service d'ordre se devra d'être « accueillant ».

Bannière et pancarte :

Il n'y aura aucun contrôle de ce qui se retrouvera sur les bannière et sur les pancartes.

Quant aux éléments d'identification, une invitation à la modération sera lancé aux organisations participant à la manifestation.

Porte-parole :

En tout temps, il y aura une parité au niveau des porte-parole entre la Coalition et l'Alliance sociale.

Actions durant la manifestation :

Les groupes participant à la manifestation sont invités à organiser des tableaux politiques ainsi que des actions pacifiques durant la manifestation et à en informer les organisateurs et les organisatrices de la manifestation. Par exemple, l'ASSÉ ou des associations étudiantes pourront organiser des actions théâtrales, des déploiements de bannière ou d'autres actions pacifiques durant la manifestation sans être embêtées par le service d'ordre.

Conférence de presse annonçant la manifestation

Le 24 janvier avait lieu la conférence de presse pour annoncer la tenue de la manifestation conjointe. Marie-Ève Rancourt (MÉPACQ) et Alexa Conradi (FFQ) étaient porte-parole pour la Coalition alors que Claudette Carbonneau (CSN) et Réjean Parent (CSQ) l'étaient pour l'Alliance

sociale. La conférence de presse s'est somme toute bien déroulée, vous pouvez d'ailleurs en voir les répercussions dans les médias. Lors de cette conférence, c'est tout d'abord Claudette Carbonneau qui a pris la parole pour demander le retrait des mesures du budget, puis Marie-Ève Rancourt et Alexa Conradi ont parlé des répercussions de la taxe santé et du budget sur les femmes. Réjean Parent a par la suite terminé en disant qu'il fallait absolument reporter l'échéancier du déficit zéro.

De plus, l'Alliance sociale a publié cette même journée une lettre ouverte dans Le Devoir parlant du budget.

Texte de réflexion sur le poste de permanence à l'ASSÉ

Par le Conseil exécutif

Historique du poste

Le poste de permanence à l'ASSÉ a été créé en 2002. À cette époque, l'objectif de la création du poste était de soutenir le Conseil exécutif dans ses tâches ainsi que de permettre une certaine stabilité au sein de l'organisme d'une année à l'autre. Au fil des ans, la liste de tâches à accomplir par la permanence a varié ainsi que le nombre d'heures accomplies par la permanence, variant entre 25 et 40 h par semaine. La première personne embauchée par l'ASSÉ a occupé ce poste durant 6 ans – jusqu'en septembre 2008 – suite à quoi, trois autres personnes ont occupé le poste de permanence à l'ASSÉ en 2 ans. Sur ces trois personnes, deux ont choisi de quitter leur emploi avant la fin de leur contrat d'un an alors que la troisième personne, au moment de son embauche, a spécifié que dans le cas où elle serait embauchée, elle ne souhaitait pas occuper le poste pour plus d'un an. Il nous faudra donc encore une fois embaucher une nouvelle permanence pour l'année prochaine.

Rôle de la permanence

Au fil des ans, la liste de tâche à accomplir par la permanence a quelque peu changé.

Voici les tâches qui doivent actuellement être accomplies par la permanence à l'ASSÉ :

- Assurer la permanence des locaux de l'ASSÉ;
- Assurer la réception, l'ordigraphie, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels;
- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'Association;
- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents

pertinents;

- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'Association, soit les instances et les actions;
- Assurer le secrétariat et le soutien logistique au Congrès et aux réunions du Conseil exécutif;
- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités;
- Faire la mise à jour des sites Internet de l'Association et veiller au bon fonctionnement du réseau informatique;
- Préparer et assurer la transition avec les future employé-e-s; et,
- Faire du soutien à la recherche.

Les problèmes reliés au poste de permanence

Au fil des ans, plusieurs problématique entourant le poste de permanence à l'ASSÉ ont été soulevées par les différentes personnes ayant occupé le poste.

Conditions de travail

Tout d'abord, une des critiques étant souvent revenues est la difficulté pour une personne d'être le ou la seul-e employé-e d'une organisation. En effet, il semble difficile pour une seule personne d'assumer la permanence d'une organisation nationale. De plus, tout dépendant des années, les militants et militantes de l'ASSÉ passent plus ou moins de temps au bureau. Dans les années où peu de gens viennent travailler au bureau, la permanence se trouve à passer beaucoup de temps à travailler seule, ce qui crée un certain isolement.

De plus, le poste de permanence est un poste assez exigeant en soi. Les tâches que l'on demande d'accomplir à une seule personne sont très diversifiées et spécialisées, rendant le poste peu accessible à toutes et tous. On en demande donc beaucoup à une seule personne.

Les horaires de travail ne sont pas fixes et il est souvent demandé à la permanence de travailler pendant les fins de semaines ou en soirée. Cet-te

employé-e doit être disponible lors des instances de l'ASSÉ (Congrès, réunion du Conseil exécutif, Conseil de Coordination), instances qui sont généralement assez longues.

Au niveau du salaire, il s'élève présentement à 14,50\$ de l'heure. Ce salaire peut sembler bon au yeux des militants et des militantes, mais il serait assez difficile pour une mère monoparentale de bien vivre avec ce salaire. Le salaire est certainement une des raisons pour laquelle les personnes occupant le poste de permanence à l'ASSÉ ne voient pas cet emploi comme un bon emploi à long terme.

Tous ces éléments font du poste de permanence à l'ASSÉ un poste difficile à occuper pour une seule personne.

Difficulté à l'embauche

Lors des derniers processus d'embauche, peu de candidatures intéressantes nous ont été soumises. Le premier élément à prendre en considération face à cette problématique est certainement les conditions de travail qui sont offertes pour le poste : le salaire n'est pas très élevé et le poste demande beaucoup d'énergie. Aussi, dans les critères d'embauche, on demande une connaissance du mouvement étudiant québécois ainsi que d'avoir une expérience militante sans oublier que la personne se doit d'avoir à la fois des connaissances en comptabilité, en informatique, en archivage, en organisation, et bien d'autres. Trouver quelqu'un possédant toutes ces compétences est donc plutôt difficile. De plus, le poste de permanence à l'ASSÉ a plutôt mauvaise presse au sein du mouvement étudiant, ce qui ne pousse pas les anciens militants et les anciennes militantes à poser leur candidature pour le poste.

Solution aux différents problèmes : Scinder le poste en deux

Pour toutes ces raisons, une réflexion plus large sur le poste de permanence à l'ASSÉ se doit d'être faite. Une solution qui pourrait être envisageable serait de scinder le poste de permanence en deux. Nous aurions alors deux

permanents ou permanentes qui travailleraient 20h par semaine pour l'ASSÉ. Cette solution nous permettrait de pallier à plusieurs problèmes entourant le poste de la permanence.

Avantages :

1. Cela améliorerait les conditions de travail des employé-e-s de l'ASSÉ en mettant fin à leur isolement, puisqu'il y aurait alors deux personnes pour accomplir toutes les tâches de la permanence. Notamment, cela permettrait une rotation lors des instances.
2. Les deux employé-e-s pourraient avoir des compétences complémentaires et n'auraient donc pas à avoir des connaissances dans un aussi large éventail de domaines.
3. Faire du poste de permanence un poste à temps partiel pourrait favoriser l'intérêt des gens à appliquer pour le poste. Notamment cela permettrait à des étudiants et à des étudiantes de poser leur candidature.
4. Au niveau financier, avoir deux employé-e-s à temps partiel qui travailleraient 20h par semaine serait légèrement moins cher qu'un employé travaillant 40h par semaine, puisque cela ferait diminuer les charges sociales.
5. Cela stabiliserait la permanence à l'ASSÉ puisque lors du départ d'un ou d'une employé-e, l'autre employé-e serait toujours présent ou présente pour accomplir les tâches de la permanence et pour aider le nouveaux ou la nouvelle employé-e dans ses tâches.

Inconvénients

1. Avoir deux employé-e-s alourdirait la tâche du Conseil exécutif quand à la coordination du travail de ces employé-e-s.
2. Il est possible que la division des tâches soit difficile à faire entre les deux employé-e-s et que l'un ou l'une des deux se retrouve à faire plus de tâches que l'autre.

Plan d'action d'hiver 2011 de l'ASSÉ

Par le Conseil exécutif

Dans la foulée des mouvements de protestations contre les mesures d'austérité budgétaire imposées par plusieurs pays occidentaux, les étudiants et étudiantes de partout à travers le monde, souvent appuyé-e-s par la société civile, se sont engagé-e-s dans des protestations sans précédent. C'est dans ce contexte que l'idée du Spring of resistance a été lancée par des étudiants et étudiantes d'Angleterre. L'idée est simple : un vaste mouvement de manifestations et d'actions contre les hausses de frais de scolarité à travers le monde, s'étendant de mars à mai 2011. Ce plan d'action vise une poursuite de l'escalade des moyens de pression au Québec, tout en s'inscrivant plus largement dans cette initiative internationale.

Ici, au Québec, l'ASSÉ s'est engagée dernièrement dans une escalade des moyens de pression afin de faire reculer le gouvernement libéral de Jean Charest sur sa nouvelle hausse de frais de scolarité prévue pour l'automne 2012. Bien que la participation et la radicalité de l'action du 6 décembre dernier ait été étonnante, l'échec des votes de grèves dans plusieurs associations étudiantes collégiales est aussi un rappel qu'il reste beaucoup de travail à faire en termes d'information et de mobilisation pour poser les bases du mouvement d'ampleur qui s'annonce cette automne.

Le plan d'action de l'hiver doit donc répondre à deux critères : s'assurer d'augmenter la pression sur le gouvernement Charest concernant la hausse des frais de scolarité, tout en s'assurant de ne pas « brûler » les campus avec des propositions de journées de grèves cumulatives. D'où l'idée d'une campagne nationale d'actions locales et nationales, qui dureraient environ un mois et permettraient à la fois une dynamisation des campus locaux et une augmentation de la pression au niveau national et dans l'espace public.

Cette campagne serait lancée dans la dernière semaine de février lors d'une action nationale se tenant à Montréal, une action assez dérangeante pour représenter une véritable hausse de ton envers le gouvernement Charest par rapport aux actions du 6 décembre et du 23 novembre dernier. Médiatiquement, cette action serait annoncée comme le point de départ d'une série d'actions locales tout au long du mois de mars. Chaque association aurait donc comme objectif d'organiser au moins une action sur (ou à proximité) de leur campus : perturbation d'une rencontre d'un conseil d'administration, occupation du bureau de la direction, visite-surprise ou occupation des bureaux de député-es, perturbation de cibles économiques locales (chambres de commerces, associations patronales et compagnie, etc.) Bien sûr, les conseils régionaux seront aussi invités à organiser des actions.

Les associations étudiantes participantes (membres ou non de l'ASSÉ) seront invitées à fixer le plus rapidement possible la date de leur action, afin de pouvoir rapidement dresser un calendrier détaillé de celles-là. Ce calendrier permettra à la fois une meilleure coordination nationale des efforts de mobilisation, une meilleure planification des sorties médiatiques et permettra aux militants et militantes d'aller prêter main forte à leur collègues d'autres campus. Évidemment, chaque action serait clairement annoncée comme s'inscrivant dans la campagne nationale et publicisée comme telle dans les médias locaux et nationaux. Idéalement, un matériel d'information unitaire serait produit afin de créer un effet de continuité entre les différentes actions locales.

Le tout se terminerait en grande pompe à Montréal, nous préposons le 31 mars, avec une grande manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité. Organisée par l'ASSÉ seulement, elle pourrait évidemment tout de même regrouper des associations étudiantes non-membres ou des organisations communautaires ou syndicales sympathisantes. Cette manifestation, annoncée longtemps d'avance

pourrait être le moment idéal pour réagir à la sortie du nouveau budget provincial, qui devrait sortir quelques jours avant et qui devrait préciser le montant des hausses de frais. Occasion idéale aussi pour lancer un ultimatum au gouvernement Charest, en vue de l'automne suivant.

L'idée derrière cette proposition de plan d'action est d'inviter les associations étudiantes qui s'en sentent capables de préparer au moins une journée de grève pour la manifestation nationale du 31 mars. Les associations pourraient aussi profiter de leur action locale pour entrer en grève : l'idée est de laisser à chaque association une autonomie quant au nombre de journées de grèves, tout en s'assurant d'un débrayage massif le 31 mars.

Rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais de scolarité

Par le Conseil exécutif

À l'aube d'une des pires attaques contre le droit à l'éducation, nous devons entreprendre dès maintenant une réflexion collective sur les moyens nécessaires pour bloquer la nouvelle hausse des frais de scolarité. Si nous avons une réelle volonté d'étendre notre mouvement en dehors des grands centres, cette réflexion ne peut se limiter à quelques associations de Montréal ou de Québec. C'est l'ensemble du Québec qui devra prendre conscience de l'ampleur de l'attaque, mais surtout de la nécessité d'avoir une réaction à sa hauteur. Dès maintenant, nous devons prendre le pouls de ce qui se passe sur les différents campus pour la lutte à venir, et ce, à l'intérieur d'une instance qui permettra à ce type de constat et de réflexion d'émerger. Autrement dit, nous devons tenir la « rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais de scolarité » afin de savoir qu'elles sont les associations prêtes à se mobiliser et autour de quels principes et revendications elles veulent le faire.

Ainsi, lors du Congrès du 4 décembre dernier la proposition suivante a été adoptée à majorité claire :

Que l'ASSÉ entame une tournée des campus des cégeps et des universités afin de rencontrer les exécutifs locaux et la base étudiante;

Que ces tournées aient comme objectif de rassembler l'ensemble des associations étudiantes collégiales et universitaires dans une rencontre dont le but est de prendre le pouls des exécutifs et des bases militantes locales sur la lutte étudiante à venir;

Que les modalités de cette rencontre soient décidées lors du prochain Congrès.

Objectifs

Nous croyons que les objectifs de cette rencontre doivent être le plus large possible et

que nous devons tenter d'éviter le piège que représenterait l'adoption d'un cadre trop rigide. Ainsi, l'adoption de revendications précises et moyens d'action prédéterminés comme prérequis à la participation à la rencontre ne nous semblent pas concorder avec l'objectif premier : prendre le pouls des exécutifs et des bases militantes locales sur la lutte étudiante à venir. Par contre, à l'intérieur de cette instance, nous croyons aussi que nous devons éviter le piège du « consensus » à tout prix afin de construire un semblant d'unité dans le mouvement étudiant. Évidemment que des débats préliminaires devront avoir lieu dans les assemblées générales avant cette rencontre, mais un seul élément doit déterminer la participation d'une association à la rencontre : la volonté de lutter contre la hausse des frais de scolarité et d'entamer une escalade des moyens de pression pour faire reculer le gouvernement.

Ainsi, nous proposons que les objectifs de la rencontre soient :

Rassembler l'ensemble des associations étudiantes du Québec désirant lutter contre la hausse des frais de scolarité;

Poser les bases de la collaboration entre les associations étudiantes pour la lutte à venir; et

Réfléchir au plan d'action et aux revendications à adopter pour mettre fin à la hausse des frais.

Logistique

Nous proposons que la rencontre ait lieu dans la ville de Québec afin de favoriser une plus grande participation des associations situées à l'extérieur de Montréal. L'ASSÉ s'occupera de tout l'aspect logistique (hébergement, nourriture, location des salles et facturation). Au niveau des finances, l'instance s'autofinancera grâce à la participation des associations présentes.

Date : 9 et 10 avril

Notre choix s'est arrêté sur les 9 et 10 avril 2011. À ce moment, le budget provincial devrait avoir été déposé et, par conséquent, nous devrions avoir une idée plus concrète de la nature de la hausse des frais de scolarité. De plus, rappelons que nous proposons aussi de tenir une

manifestation une semaine avant la tenue de la rencontre, le niveau de participation à celle-ci nous permettant d'avoir une idée plus complète de la volonté des étudiants et étudiantes à se mobiliser contre la hausse des frais de scolarité. Le fait que cette instance se tiendra après la manifestation et le dépôt du budget permettra aussi probablement de gonfler la participation à cette instance. La tenue de la rencontre en avril va bien sûr nous permettre une plus grande période de préparation (plus d'un mois et demi). De plus, elle n'entre pas en conflit avec les instances des autres organisations étudiantes.

Par contre, il y a bien sûr certains désavantages : il s'agit du début de la fin de session universitaire et nous avons une autre instance en avril (Congrès annuel) à préparer. De plus, il est probable qu'au mois de mars toute notre énergie soit mise sur l'organisation ou la mobilisation pour la manifestation au lieu de la préparation de cette rencontre.

Fonctionnement

Le choix du fonctionnement et des procédures est très important : il est un indicateur du niveau de neutralité de l'instance face à l'ASSÉ. C'est-à-dire qu'il faut envoyer un message clair : il ne s'agit pas d'un Congrès de l'ASSÉ, ou même d'une instance plus ouverte, tel un Congrès élargi.

Délégations :

Nous croyons que toutes les associations étudiantes, toute affiliation confondue, devraient pouvoir participer et ce, peu importe leurs tailles (modulaires ou départementales, facultaires ou de campus). Les comités de mobilisation devraient aussi être invités. Nous proposons que chaque délégation soit composé d'un maximum de 3 délégué-e-s dûment mandaté-e-s par son association ou son comité.

Présence des associations nationales :

Les exécutifs (et membres de comités) des organisations nationales étudiantes pourraient être invités, mais sans avoir le droit de parole.

Présence des observateurs et des observatrices :

La rencontre est publique. Par contre, nous croyons que seul-e-s les observateurs étudiants et les observatrices étudiantes devrait avoir un droit de parole et celui-ci ne devrait pas être prioritaire. Dans tous les cas, nous croyons qu'un vote sur cette question devrait être fait après l'ouverture de la rencontre.

Droit de vote :

Seules les délégué-e-s des associations étudiantes bénéficieront d'un droit de vote.

Tours de paroles :

Nous proposons un tour de parole prioritaire pour les associations étudiantes. Il s'agit donc d'élargir l'article du code de procédure de l'ASSÉ à l'ensemble des associations étudiantes présentes. De plus, l'alternance homme-femme devra être utilisée.

L'ordre du jour :

L'ordre du jour préliminaire doit être déterminé au Congrès de l'ASSÉ du 12 et 13 février et repris par une association membre lors de la rencontre. Bien sûr, il sera possible de modifier cet ordre du jour lors de la rencontre

Les débats :

Afin de faciliter la tenue des débats, il pourrait être intéressant de faire des comités pléniers divisés en thématiques.

Code de procédure :

Le code de procédure utilisé pourrait être le code CSN.

Précisions sur les « Bases préliminaires »

Les signataires sont en fin de texte

Contribution critique à la critique

Force Étudiante Critique est une tendance au sein du mouvement étudiant. Sa première action a été la publication du texte « Bases préliminaires pour une grève générale illimitée victorieuse » rendu disponible dans le cahier de Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE) du 4 décembre 2010 et distribué massivement lors de la manifestation du 6, à Québec. Cette diffusion à mille exemplaires dans la rue tentait de briser l'isolement des réflexions stratégiques aux seuls documents d'instances, peu consultés par la population étudiante mobilisable. Dans les pratiques courantes, cette base étudiante a davantage été habituée à recevoir du matériel d'information sommaire sur la situation pendant que les débats organisationnels lui étaient extérieurs. *Notre appel s'adresse à toutes les personnes constituant cette base.*

Ce texte a été écrit avec de fortes prétentions. Établir les bases préliminaires en vue d'une grève victorieuse n'est pas une mince tâche et, surtout, elle dépasse largement les frontières d'un groupe comme le nôtre. Après avoir reconnu ces limites, cette entreprise a le devoir d'être critique de la forme actuelle du mouvement étudiant de gauche en général, et de l'ASSE en particulier. Les tendances à la bureaucratisation ainsi qu'à la déconnexion entre les militantes et militants spécialistes et la population étudiante y sont palpables. Ces qualités bloquent du coup le potentiel de réalisation de la forme de syndicalisme de combat à laquelle l'ASSE adhère depuis sa fondation en 2001.

Cette thèse est développée en détail dans le premier texte. Elle a beaucoup fait réagir, surtout de manière informelle. Quelques bonnes critiques ont été émises, mais le débat n'a pas été aussi soutenu que souhaité. Dans ces circonstances, quatre éléments très contestés de *Bases Préliminaire* ont été identifiés et feront ici l'objet

d'une réponse. D'abord, sera approfondie notre proposition de rejet du symbole du carré rouge, car elle a provoqué des réactions ambivalentes, dont plusieurs interrogations émotives. Ensuite, la majorité des commentaires reçus concernent l'interprétation de l'histoire de l'ASSE depuis sa fondation, des précisions s'imposent donc. Par la suite, est dressé un portrait critique plus affiné de la participation de l'ASSE à des grands regroupements, dont la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, de laquelle nous croyons qu'un retrait est la meilleure option. Finalement, certaines personnes bien établies dans le milieu militant ont été déstabilisées par nos analyses au point de faire usage d'arguments *ad hominem*. Leur intérêt quant à l'identité des signataires plutôt qu'au contenu de nos thèses sont symptomatiques d'une dynamique de travail malsaine au sein du mouvement. Ce thème sera abordé au dernier chapitre.

Première partie : Le cercle vicieux du carré rouge

La vie quotidienne de nos contemporains se résume plus que jamais à une exorbitante accumulation d'images. Les moyens modernes les multiplient et les transforment au point de bouleverser leur fonction et par extension, nos conceptions du monde. Si par le passé elles ont parfois joué un rôle superficiel, leur pouvoir étant contrebalancé par les figures autoritaires traditionnelles (père, professeur, prêtre, patron), aujourd'hui elles sont partout et on les consomme sans relâche. Alors qu'une grande part d'entre elles servent à vendre de la camelote, les autres maintiennent un sentiment d'appartenance envers notre société.

Les images font le jeu du Capital, ou du pouvoir. Elles favorisent l'obéissance en conditionnant les consciences d'une classe. Les médias, par exemple, présentent les comportements prescrits sous forme de représentations concentrées du monde, métamorphosant ce qui est de nature complexe en icône toute simple. L'idiot peut ainsi voir la vie et penser la comprendre. Une fois leurs normes

intégrées, la répression n'est guère nécessaire là où l'individu, de plus en plus privé de subjectivité, applique une forme d'auto-répression, de refoulement. À cela s'ajoute un facteur aggravant : l'intensité du torrent des images empêche de penser le monde historiquement : elles s'accumulent dans nos mémoires limitées et nous tiennent lieu de passé. De plus, la signification d'une illustration, d'une effigie, d'une représentation, se dissipe, au fur et à mesure où des intérêts contradictoires s'en emparent, au profit d'une multitude d'interprétations fragmentées, le phénomène aboutissant à la perte du sens originel. Par ce flux incessant d'images, la société capitaliste avancée reproduit les inégalités et menace la pensée critique. Les symboles ne dépossèdent pas l'être humain de sa liberté d'action d'emblée : ils peuvent même être temporairement une force lorsque la pratique politique devient collective et rassembleuse, tout simplement parce qu'ils parviennent à saisir une parcelle de la réalité telle qu'elle est. C'est leur sur-utilisation qui, telle la répétition à outrance d'une expression familière, les transforme en clichés et les vide peu à peu de leur substance, facilitant ainsi leur récupération.

La gauche d'aujourd'hui essaie tant bien que mal de jouer le jeu en proposant son propre flux de représentations : patches à slogans remâchés, t-shirts d'idoles déchues, affiches *vintage* d'événements devenus mythiques pour un paquet de jeunes en quête d'identité, le tout laissant poindre un folklore suranné. La gauche se reconnaît ainsi. L'omniprésence des images a son corollaire négatif en politique, à savoir l'absence de lutte réelle. L'imaginaire des militants et militantes entretient l'illusion qu'un mouvement politique est *de facto* existant lorsque son symbole est porté. Mais c'est précisément cette valeur de distance figée dans la représentation qui révèle l'immobilisme du sujet : l'individu se cantonne dans un rôle passif au détriment d'un passage à l'action qui est à la base même de tout progrès historique.

Le carré comme encadrement

En 2005, le carré rouge n'a pas causé de

problèmes majeurs. Voté en Congrès alors que le mouvement de grève avait le vent dans les voiles, le symbole a été rapidement adopté par un large segment de la population étudiante, pour qui sa signification était fort simple : j'appuie la grève. C'est sans résistance qu'il s'est donc imposé et sa popularité a engendré une certaine euphorie. On avait l'impression que la défaite était impossible à mesure que les carrés se décuplaient. Mais il a pris une telle ampleur que son unité apparente faussait la réalité d'un mouvement morcelé, faible et embourbé. Sa production en série a décalé cette image par rapport à la réalité du niveau de conscience de ses supportrices et supporteurs.

Les icônes vieillissent très vite et très mal. La grève de 2005 n'était même pas terminée que déjà le symbole perdait son sens réel parmi les gens qui le portaient. Il avait même fait sa niche, ô surprise!, à l'Assemblée Nationale, arboré par Pauline Marois, elle qui était ministre de l'éducation lors de la grève de 1996. Il n'y avait alors plus de limite. Le sens véritable du symbole (la grève de la CASSÉE) était déjà récupéré à peine quelques semaines après son adoption. Un symbole est si facile à porter pour les parlementaires, mais construire un mouvement de grève réel sort complètement de leurs possibilités. Dernièrement, le fond a été officiellement atteint : la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ) a adopté en Congrès le symbole du carré rouge pour sa campagne.

On observe que la jeunesse militante arbore le tissu écarlate à peu près automatiquement. Il est comme une pièce de musée poussiéreuse dont la signification échappe même à ses commissaires. Évidemment, de plus en plus de gens qui le portent étaient trop jeunes en 2005 pour avoir participé au mouvement de grève. Du fait que le carré rouge n'est pas incarné dans un moment précis, un épisode donné, mais bien qu'il soit parvenu à traverser le temps pour devenir une sorte de logo officiel, ceux et celles qui l'épinglent répètent inconsciemment les erreurs du passé.

Le pouvoir de sensibilisation initial du carré

rouge, aussi minime fut-il, s'est renversé contre les idées progressistes que le mouvement portait en lui. Dans un contexte de démobilisation généralisée, les individus qui affichent des symboles militants deviennent des caricatures et se *brûlent* aux yeux de la population qui a toujours l'étrange impression qu'une clique veut la mettre en grève. Conséquemment, les stigmatisé-e-s se ghettoïsent lentement jusqu'à perdre la base de vue. Les militantes et militants finissent par avoir leurs propres lieux de vie, en général des locaux isolés. Ils fuient la dure réalité et les rapports sociaux extérieurs à leurs proches cercles, pourtant si nécessaires au travail militant, pour se réfugier entre semblables, réduisant du coup leur visibilité et leur compréhension du monde.

Sortir du carré, briser le cercle

Abandonnons le carré rouge. Il est devenu vide. À la place, il faut renouer avec le langage politique, les dialogues, les mots d'ordre, les débats, les discours, *name it!* Toutes ces formes d'expression exigent une réflexion préalable et favorisent donc la résurgence des subjectivités. Les images sont secondaires. Elle servent à appuyer des idées, mais n'arrivent jamais à les dépasser. Au même titre, la main rouge de la campagne *Halte à Charest* ne peut devenir un symbole fort de notre lutte à la tarification et la privatisation des services publics par sa simple proclamation, quoi qu'en dise la Coalition. Le progrès exige beaucoup plus. Dans la société d'aujourd'hui, un mouvement politique cohérent doit être soutenu par une image qui concorde avec sa praxis réelle afin qu'il ne puisse être récupéré ou interprété malicieusement par des adversaires. Le carré rouge est le symbole de la praxis d'une époque antérieure, qui doit maintenant être dépassée. Les questions liées à l'esthétique du mouvement doivent être posées politiquement et notre réflexion sur ce logo de 2005 est une contribution en ce sens.

Deuxième partie : L'histoire de la chicane et la chicane de l'histoire

La section historique du texte a suscité, outre les nombreux appuis, des réactions allant de la

dénonciation d'un prétendu manque de rigueur scientifique à des accusations de règlement de comptes, en passant par des allégations de tentative de révisionnisme en notre faveur. Plusieurs personnes ont eu des réflexes s'expliquant soit par une volonté de défendre leur propre intégrité ou, sinon, par le rejet de notre vision libertaire. Malheureusement, toutes ces réserves se sont plus souvent exprimées par un repli défensif que par un discours positif et n'ont pas été réellement explicitées, en dépit des promesses de réponses publiques, à ce jour encore attendues. Il importe malgré tout de prendre les devants pour rappeler ce qu'implique notre analyse politique.

Il existe une asymétrie dans l'histoire du mouvement étudiant. Toutes les tendances politiques eurent des conflits, internes ou externes, qui se limitèrent trop souvent à des *bruits perdus* au lieu d'être consignés. La pensée se dégageant de l'analyse exposée ici peut sembler nouvelle, mais elle est en latence depuis plusieurs années. Le Mouvement pour le Droit à l'Éducation (MDE) est mort dans la discorde. Une des tendances qui le composait n'a pas colligé les analyses du moment et n'a pas vu de ses actrices ou acteurs rédiger un mémoire de maîtrise. Les sites Internet où les prises de position ont été exposées, attaquées puis défendues n'existent plus. La valeur de notre analyse repose donc en bonne partie sur notre mémoire. Pour permettre aux intéressé-e-s n'ayant pas pris part aux événements décrits de les vivre au moins intellectuellement, les personnes au sein du groupe qui ont vécu les moments marquants évoqués dans notre texte ont été mises à contribution. Un processus d'écriture véritablement collectif, du début à la fin, a suivi. Il n'est pas ici question d'un texte rédigé par une personne, puis accepté par un groupe. Le partage de documents par Internet a été utilisé, pour permettre à plus d'une vingtaine de personnes d'écrire, de corriger et de débattre simultanément sur les textes en production.

Ce sont les personnes de FEC assez âgées pour avoir milité dans le mouvement étudiant de 1995

à 2001, armées de leur vécu, de leur culture politique et de leur grille d'analyse, qui ont informé les plus jeunes du lien entre la fin du MDE et la naissance de l'ASSÉ. En contrepartie, ce sont les plus jeunes du groupe qui ont dû expliquer à celles et ceux qui s'étaient éloigné-e-s du mouvement étudiant quelles avaient été les raisons de l'échec de la grève de 2007. Vu la fraîcheur des événements, des personnes ont été agacées par l'angle d'analyse retenu, puis choquées par le terme *maximaliste* employé afin de décrire l'attitude de plusieurs militants et militantes de cette époque. Beaucoup sont encore présents et présentes dans le milieu (dans FEC, notamment) et méritent le respect. Mais l'analyse des échecs est nécessaire, même si elle est douloureuse. Le but de l'exercice n'est pas de faire un procès, sinon à une tendance.

Puisqu'il n'y a pas d'Histoire unique mais bien une multitude d'histoires aux qualités variables s'affrontant entre elles, l'analyse historique est en quelque sorte un combat pour la vérité qui ne finit jamais et qui, à chaque étape de son développement, engendre des *retours du refoulé*. Revoir le passé à la lumière du présent fait resurgir les conflits d'hier, éveille des réminiscences et repolarise les opinions. Une démarche historiciste est pourtant essentielle à tout projet politique visant le dépassement de nos conditions actuelles. Dès le départ, FEC a pris la mesure de cette obligation et de l'inconfort que provoqueraient ces résurgences malséantes pour quelques individus, mais éclairantes pour un mouvement politique large en devenir.

Que cette analyse ne fasse pas consensus est sain. C'est dans la confrontation des idées que l'on peut apercevoir la vérité et non dans une objectivité qui se présenterait à nous immédiatement. Espérons que ce travail, bien que petit, orienté et difficile dans les délais fixés, ait la force de faire parler et de faire penser. Son objectif est d'amorcer un dialogue avec d'autres étudiantes et étudiants critiques. Les réticences et la difficulté de prendre position dans le débat en question viennent peut-être du fait que, signe de notre époque, notre connaissance de l'histoire est

en perte de vitesse. Or, même si une personne n'a pas de connaissances historiques solides, il y a nécessité de permettre qu'elle puisse trouver une manière de les acquérir en vue de prendre position pour éclairer ses actions. C'est dans cet esprit que nous avons oeuvré, même si le texte a plutôt engendré un phénomène de distanciation, pas toujours critique.

Certes, la tâche accomplie est encore insuffisante, d'où l'initiative de cette réponse préventive. Mais il est à signaler que les textes de réflexion disponibles, en particulier ceux de Benoît Marsan « Pourquoi le syndicalisme étudiant », Alexandre Marion « Mémoire sur la mise sur pied de l'Alternative pour une Solidarité Syndicale Étudiante », Héloïse Moysan-Lapointe « L'ASSÉ depuis sa création », François Baillargeon « Battons le fer quand il est chaud! » et Benoît Lacoursière « Le mouvement étudiant au Québec de 1983 à 2006 » ont tous été lus avant d'aborder le sujet. Ces écrits représentent la tendance dominante de l'ASSÉ à sa fondation. Il y a entre nous bien des similitudes et des divergences. Comme eux, nous reconnaissons l'importance des organisations de masse, mais, en parallèle, nous remettons de l'avant le rôle des groupes d'affinité. Aujourd'hui, c'est l'un et l'autre de ces modes d'organisation et d'action qui sont remis en question et le mouvement s'en trouve affaibli.

Troisième partie : Le piège des grands regroupements

Une portion de *Bases préliminaires* portait sur la critique à l'égard des grands regroupements (GR) comme la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, la Marche Mondiale des Femmes (MMF) et la Table des partenaires universitaires (TPU). La thèse soutenue était celle de la nécessité de réévaluer la participation de l'ASSÉ aux instances de ces groupes de pression, en vue de recentrer les efforts sur la préparation de la grève, seul gage d'un rapport de force à la hauteur de nos ambitions vis-à-vis du gouvernement. Le manque de clarté entre notre critique tranchée et notre piste de solution plus nuancée a suscité plusieurs

réactions, relevant ainsi une faiblesse du texte. Il est nécessaire d'y remédier.

Les GR dont il est question réunissent des organismes communautaires et syndicaux en vue de créer un rapport de force supérieur contre un adversaire commun : le gouvernement. Leurs constitutions exigent d'établir des revendications identiques issues d'un compromis mutuel et un plan d'action commun. Cette tactique n'est conciliable avec le syndicalisme étudiant de combat que si elle rallie des forces réelles conduites par la démocratie directe. Ce n'est présentement pas le cas. Si nos constats quant au mouvement étudiant sont inquiétants, ils le sont davantage en ce qui concerne les autres organismes membres des GR.

Une forte majorité de ceux-ci sont en rupture profonde avec leur base. Les organismes communautaires ont été progressivement réduits à leurs rôles de dispensateurs de services à une *clientèle* particulière. La démocratie représentative qu'ils privilégient a délégué le pouvoir de leurs membres et de leurs bénéficiaires à leurs employé-e-s qui, telle une fonction publique à rabais, produisent des services pour l'État dans une dynamique de sous-traitance. Les organismes tirent alors leur légitimité de la reconnaissance gouvernementale et de l'expertise de leur permanence salariée. Ce phénomène de professionnalisation et de bureaucratisation a mis au rancard la mobilisation, l'éducation populaire et la démocratie directe qui sont pourtant les seules garantes d'un mouvement de lutte sociale puissant. Ce n'est pas un hasard si les dernières décennies ont été aussi pauvres en gains.

Sur ce plan, l'ASSÉ fait figure d'exception, dans ses principes comme dans sa pratique. C'est pourquoi ses rapports avec des organismes opposés à ses stratégies ne peuvent qu'être passagers et stricts. Contribuer activement aux GR constitue dès lors un piège pour le mouvement étudiant combatif : en s'impliquant dans les coalitions, il doit intégrer les orientations de celles-ci aux siennes, ce que ces dernières ne peuvent faire en retour. En parallèle, des éléments fondamentaux qui le définissent, tel que

le principe de démocratie directe, peuvent difficilement être admis et sont soumis aux impératifs des GR centralisés. Le plan d'action étudiant aussi se retrouve à la remorque de celui des GR plutôt que de dépendre des assemblées générales et comités de mobilisation locaux. C'est d'ailleurs un cercle vicieux : plus l'action des GR se fait en rupture avec la base et plus le plan d'action de l'ASSÉ est calqué sur celui des GR, moins les étudiants et étudiantes ont envie et besoin de prendre part à l'élaboration du plan étudiant, et ainsi de suite. De toute façon, la participation active de cette population n'a, dès le départ, pas été encouragée puisque la date limite imposée pour soumettre des propositions au plan d'action précédait la rentrée collégiale. La voix des membres des associations locales a *de facto* été exclue.

Afin de conserver une cohérence minimale avec les principes et revendications de l'ASSÉ, les *représentants étudiants et représentantes étudiantes* (au sujet de l'utilisation de ce terme, voir la conclusion) doivent donc travailler d'arrache-pied pour radicaliser les positions et actions des GR. Par exemple, beaucoup d'efforts ont été déployés dans le simple but de cosigner le manifeste de la TPU, qui n'a eu aucune portée mobilisatrice. Alors que ces *représentantes et représentants* tentent d'insuffler les principes de l'ASSÉ dans les instances et comité de travail des GR, la base étudiante participe toujours aussi peu à la lutte contre le dégel imminent des frais de scolarité.

Un isolement de l'ASSÉ vis-à-vis des organisations syndicales et communautaires n'est pas souhaitable, pas plus qu'une compartimentation des luttes des différents mouvements sociaux. Au contraire, nous percevons d'un oeil positif la solidarité entre ces différents groupes et la mise en commun des forces opposées au gouvernement. Toutefois, on ne peut ignorer le piètre état de la mobilisation des bases des syndicats et des organismes communautaires. La stratégie étudiante de lutte contre le dégel des frais de scolarité doit en tenir compte et être prise en charge par une base solide. Soyons honnêtes, les étudiantes et

étudiants ne sont absolument pas en posture pour redynamiser l'ensemble des luttes sociales.

À la suite de l'éphémère mobilisation de la Coalition, culminant avec la manifestation post-budgétaire du 1^{er} avril 2010, les grandes centrales syndicales et les fédérations étudiantes proches du Parti Québécois ont senti le besoin de récupérer ce remuement en créant l'Alliance sociale. Disposant de moyens nettement inférieurs, la Coalition s'est vue contrainte à travailler de pair avec ce géant, sous peine d'être tassée de la sphère médiatique. Des pressions internes de la part des syndicats membres des grandes centrales ont également été exercées en ce sens. Ce partenariat avec la FECQ-FEUQ peut difficilement être le bienvenu dans le spectre gauche du mouvement étudiant. Pour mieux faire passer la pilule, on la dilue, en tentant de négocier des balises au look *respect-dans-la-différence* comme condition de participation à la manifestation commune. L'initiative de l'ASSÉ et de la Coalition de prendre des arrangements quant à la durée de la manifestation, à la place médiatique qu'occuperont les porte-paroles, au nombre de pancartes pré-fabriquées ou au degré de cordialité du service d'ordre sert d'abord et avant tout à s'assurer de l'esthétique contestataire de la manifestation afin de ne pas trop décevoir les étudiantes et étudiants. Mais l'essence de la manifestation n'est en rien changée et mérite qu'on s'attarde particulièrement aux intérêts des groupes réformistes participants... ainsi qu'aux partis politiques impliqués. Au même titre, dans le cadre de la Coordination québécoise de la MMF, plusieurs balises contraignant les actions de perturbation ont été développées par crainte de mettre en danger les fonds publics octroyés aux groupes participants : « *l'objectif n'est pas en soi de déranger, mais de permettre au mouvement féministe de signifier son désaccord profond avec les orientations politiques actuelles et de gagner nos revendications* » (Proposition de position sur la diversification des moyens d'action, CQMFF, 2010).

Donc, dans un contexte où plusieurs associations membres de l'ASSÉ n'ont pas réussi à obtenir un vote de grève en novembre dernier

et où plusieurs d'entre elles ont une vie démocratique défailante et une faible base militante, nous suggérons de nous limiter à un appui symbolique des campagnes menées par les GR, afin de permettre une latitude nécessaire à la critique de leurs stratégies du point de vue de nos principes d'action. L'ASSÉ n'y perdra pas grand-chose, elle qui a su développer des pratiques adaptées à la condition étudiante. Pour mener à terme une bataille contre le dégel des frais de scolarité, nos forces doivent être déployées dans l'élaboration et l'exécution de plans de mobilisation sur les campus, une radicalisation des moyens et du discours ainsi que le développement de stratégies audacieuses qui ne répètent pas les erreurs du passé. Et c'est à la base que doivent se faire ces débats, dans les comités de mobilisation et les assemblées générales, pas dans les instances de coordination nationale.

Quatrième partie : Une éthique malsaine du travail militant

Un sujet tabou du militantisme de notre époque, manifesté à la suite de la publication du texte, doit être abordé: le dogmatisme et l'hostilité à la réflexion théorique par une frange auto-proclamée plus activiste. Quelques personnes *super-militantes*, omniprésentes dans les hautes sphères du mouvement étudiant combatif, ont choisi de s'attaquer à la crédibilité des auteur-e-s à l'aide d'une rhétorique inquiétante. Au lieu d'entrer en dialogue critique avec nos thèses, elles s'en sont pris aux signataires, accusé-e-s de ne pas fournir une somme de travail équivalente à la leur. Cela sous-entend que le premier critère pour juger de l'opinion d'une personne est la force quantitative de son labeur bien avant la force qualitative de ses critiques et de ses réflexions. Assurément, le travail militant étudiant se fait actuellement dans des conditions difficiles. Cependant, le quota de travail accompli ne peut en aucun cas servir d'abri à la critique de ce travail, ni à discréditer une opinion sur la base de l'identité de l'individu qui l'exprime.

Sournoisement, le refus de ces personnes *super-militantes* de se questionner sérieusement sur ce

qui rend les comités de mobilisation non-attractifs à la majorité de nos allié-e-s potentiel-le-s les transforme en boucs-émissaires. En plus d'instaurer un climat malsain et moralisateur dans nos rangs, la démobilisation est expliquée par un simple manque de volonté personnelle, évacuant du coup toute la complexité du problème. Pire, en retenant cette explication, on accentue le phénomène de séparation entre les personnes militantes et les « autres », entre celles qui agissent et celles qui « ne font rien », celles qui savent et celles qui « ignorent ».

Lors du dernier congrès de l'ASSÉ tenu en décembre, des commentaires révélateurs de cette tendance ont été entendus. Cette intervention d'un délégué est d'ailleurs typique du discours ambiant dans le milieu : « *Tsé, c'est ça l'idée, y faut qu'on se regarde nous-même. Qu'est-ce qu'on a fait? Est-ce qu'on en a fait assez? Pis si ça a échoué à mon sens, c'est juste parce qu'on n'en a pas fait assez. Faut juste se dire, on va en faire plus pis on va en faire encore plus pis on va en faire toujours plus. C'est comme ça que ça fonctionne pis y faut s'dire "Ben coudonc nos études... une autre fois".* »

Ce n'est surtout pas avec cet esprit de sacrifice messianique hérité de la culture judéo-chrétienne que l'effervescence se manifesterait dans les assemblées générales et les comités de mobilisation. À travers ce type de propos, on observe les lacunes en matière d'autocritique de notre mouvement. Le travail intellectuel est laissé de côté. On se livre ainsi à un jeu de régurgitation d'un discours pré-mâché, à un concours de « tractage » et de tournées de classes. Une fois de plus, cette tendance s'illustre dans le discours dominant : « *C'est ça qu'on a besoin... On a besoin de plus de mobbeux, plus de mobbeuses, qui sont là plus souvent pis encore plus souvent pis toujours plus souvent pis si j'suis venu trois jours la semaine passée, y faut que j'en vienne quatre la semaine prochaine.* »

Ce que l'on remarque à travers ces paroles, c'est que la somme d'ouvrage accomplie est placée comme dénominateur commun, comme l'explication fondamentale de notre force ou notre faiblesse. Prioriser le quantitatif sur le qualitatif pose de graves problèmes.

Implicitement, cela sous-entend que la méthode de travail est bonne *a priori* : elle n'a pas à être soumise à un examen critique, car le succès ne devrait passer que par la reproduction (intensifiée) de ce que l'on fait déjà. Pourtant, si quelqu'un ou quelqu'une reçoit le journal *Ultimatum* et n'est pas convaincu-e après une première lecture, il ou elle ne le sera pas plus en obtenant 14 copies grâce à l'empressement machinal d'un plus grand nombre de « mobbeux » et de « mobbeuses ». De plus, lorsque le militantisme ressemble davantage à une reproduction mécanique de tâches suivant la même logique que l'on subit déjà au travail, peut-on vraiment blâmer nos allié-e-s potentiel-le-s de ne pas vouloir se lever à 7h00 tous les jours de la semaine pour venir « tracter » ? Métro, mob, école, mob, boulot, travaux... dodo? L'idée que des militantes et militants puissent en venir à se sentir dépossédé-e-s de leur propre travail de mobilisation est-elle envisagée par les activistes ? Est-il plus simple d'accuser de paresse les personnes qui ne tolèrent pas le masochisme dont ces quelques rares individus font preuve ? Combien de comités de mobilisation ne sont plus qu'une instance de gestion de tâches sans réelle réflexion en profondeur sur la stratégie ? Combien de ces tâches ne consistent-elles plus qu'à mettre des noms sur des plages horaires ? Est-il normal de mesurer le succès d'un comité de mobilisation sur sa capacité à remplir une grille horaire ? La décision de voter pour ou contre la grève se base sur des réflexions d'ordre qualitatif avant tout, et le travail politique, comme l'autocritique, doivent s'orienter dans le même sens. Se perdre dans des questions strictement quantitatives nous place en décalage par rapport à la réalité sur les campus et, nécessairement, nous éloigne des conditions victorieuses.

Il y a de quoi s'inquiéter quand on voit une personne active du comité de mobilisation de l'UQAM commenter ainsi sur notre blogue : « *rassembler les forces nationales sérieuses, allez donc le faire au lieu d'écrire des textes de réflexion.* » Utiliser l'antithèse entre pratique et théorie pour dénoncer cette dernière est un vieux réflexe digne

d'un anti-intellectualisme primaire trop bien connu par les activistes. Il ne peut que signer l'arrêt de mort politique. D'une part, il conduit à un dogmatisme inefficace sur le plan pratique. D'autre part, il nie que seule la réflexion théorique peut remettre sur pied une praxis déficiente. La prochaine grève étudiante sera des plus exigeante puisque menée dans un contexte de cynisme politique et de démobilisation généralisée. Le discours de droite est plus virulent que lors des grèves de 2005 et de 1996 et cela transparait sur les campus. Le discours de la gauche critique, ainsi que sa stratégie globale, sont plus difficiles à bâtir qu'auparavant et la préparation théorique que cela implique ne peut qu'être à la hauteur de l'ampleur des enjeux pratiques que notre époque impose pour envisager la victoire.

Contre la dégénérescence

Le phénomène de bureaucratisation à l'ASSÉ s'exprime de deux manières. D'une part, il y a centralisation des tâches au sein de l'exécutif et d'un cercle restreint de personnes qui gravitent autour. Apparemment, ces gens sont maintenant perçus comme de véritables *représentants* étudiants et *représentantes* étudiantes. La constatation en a été faite au Congrès du 4 décembre, au vu de la fréquence à laquelle ce terme était mentionné pour désigner les élu-e-s de l'ASSÉ, alors qu'on parlait plutôt de *délégué-e-s* il n'y a pas si longtemps. Ce glissement sémantique n'est pas anodin car le terme *représentant* dénote une fonction propre à la démocratie représentative alors que celui de *délégué*, au contraire, se rapporte à une conception de la démocratie directe et participative, telle que prônée théoriquement par l'ASSÉ. Ce « malentendu » s'explique peut-être par le fait que ce sont les mêmes personnes qui participent aux tâches organisationnelles les plus prestigieuses, créent le discours de l'ASSÉ et en possèdent largement les moyens de diffusion, choisissent les gens qui donnent les formations et les gens à qui elles font appel pour des tournées dans les associations, sont présentes dans les médias et dans les instances des grands regroupements auxquels participent l'ASSÉ, etc.

D'autre part, il y a ces militantes et militants que l'on se plaît à appeler les *mobbeux* et les *mobbeuses*. L'utilisation de ces néologismes opère selon une dynamique semblable à celle évoquée précédemment puisque ces mots expriment, dans l'imaginaire, le même type de séparation. Ils réduisent le travail de ces militants et militantes à celui d'exécuter des tâches de mobilisation, de diffuser sur le terrain un discours qui a été produit par les *représentantes et représentants* mentionné-e-s auparavant et donc, les excluent de la réflexion critique que toute bonne militante et tout bon militant possède pourtant. Il y a d'ailleurs un rapport inversement proportionnel entre la fréquence d'utilisation de ce terme et le niveau des mobilisations. Mais la séparation largement acceptée entre les « cadres » et la « main-d'oeuvre » est un boulet caractéristique d'une division du travail qu'il faut dépasser.

Cela a été affirmé dans les *Bases préliminaires* et nous le réitérons : l'ASSÉ est l'organisation nationale la plus à même d'appuyer l'établissement de bases combattives nécessaires à une grève générale illimitée victorieuse. Mais procéder à la critique de son état actuel le plus rapidement possible est nécessaire. Les éléments qui ont fait la force de l'ASSÉ dans l'histoire contiennent aussi ses faiblesses à l'état latent. La constitution d'un syndicat de masse a permis d'élargir l'organisation du mouvement, mais aussi la mise en place les fondements de la séparation actuelle. L'urgence est à la réflexion et à l'action pour contre sa dégénérescence et la sortir du gouffre dans laquelle elle s'enlise.

Force étudiante critique

forceetudiantecritique.org

Ont participé à la rédaction:

Guillaume Beauvais, AECSSP-UQAM

François Bélanger, ex AFESH-UQAM

Xavier Blais, AGE-UQO

Justine Blanco, SSMU

Dominique Bordeleau, AGEVCM

Francis Chartrand, SECMV

Jean-Sébastien Crépeau, AEMSP-UQAM

Gabrielle Desrosiers, AFESH-UQAM et Comité

femmes de l'ASSÉ
Jean-Christophe Gascon, ex AFESH-UQAM
Miguel Gosselin-Dionne, AFESH-UQAM
Geneviève Guernier, AFESH-UQAM
Pierre-Luc Junet, AFEA-UQAM
Héloïse Lanouette, AEGUM
Mathilde Létourneau, ex AGECEVM et Comité
journal de l'ASSÉ
Adam Pétrin, ex SECMV et Comité mobilisation de
l'ASSÉ
Eva-Loan Ponton-Pham, CSU
François Rochefort, AFESH-UQAM
David Simard, ex AFESH-UQAM
Étienne Simard, AGE-UQO
Camille Tremblay-Fournier, AFESH-UQAM et
Comité femmes de l'ASSÉ

Explication de la modification à la procédure d'élection

par le Conseil exécutif

Voici une courte explications des modifications apportés aux procédures d'élections. Il s'agit principalement d'une fusion entre la procédure d'élections des comités et la procédure du conseil exécutif.

Élection intérim

Nous avons intégré dans la procédure les élections par intérim. Bien que nos statuts et règlements permettent ce type d'élection, rien n'encadre jusqu'à aujourd'hui ce type d'élection.

Déclenchement des élections

Nous proposons de fixer un délai pour le déclenchement des élections partielles et pour les élections par intérim. Ainsi, dans le cas d'une élection partielle, l'élection devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de Coordination.

Mise en candidature

Nous proposons que les candidats au conseil exécutif doivent obtenir l'appui de deux associations étudiantes membres afin de se faire élire, afin d'obliger les candidats à sortir de leur association locale.

Dans le but de permettre une préparation au conseil de coordination, nous proposons de fixer une limite de 72h avant la tenue de cette instance pour le dépôt de la lettre de candidature.

Pour les élections à des comités, dans l'actuelle procédure, il est prévu que « Les candidatures doivent être déposées à temps pour être intégrées dans le cahier de préparation ». Nous avons décidé d'enlever la place faite à l'arbitraire dans cet article en fixant une limite de 72h.

Campagne

La procédure d'élection suggère aux candidats et aux candidates d'effectuer une tournée des associations étudiantes afin de se présenter. De plus, nous proposons quelques règles éthiques pour mieux encadrer les débats pré-congrès.

Vote

Nous proposons d'effectuer le vote à main levée et d'éliminer l'abstention. Le vote secret est selon nous incompatible avec les principes de base de l'ASSÉ, rien ne justifie l'anonymat face à l'acte de voter : se sont les associations étudiantes et non les individus qui votent. L'abstention est néfaste dans le cadre d'une élection car, en pratique, une candidature peut difficilement être mise en dépôt et par conséquent, l'abstention revient à voter contre.

Bilan de l'exécutif

par le Conseil exécutif

Malgré le dépôt d'un premier bilan il y a environ deux mois, le Conseil exécutif rend ici un bref résumé de ses activités depuis le Congrès du 4 décembre.

Retour sur la Rencontre des partenaires universitaires

Le bilan général de la manifestation du 6 décembre dernier est somme toute positif, tant en termes de participation que de radicalité. Alors que nous attendions entre 2000 et 2500 personnes, les estimations font plutôt état de 3000 à 5000 personnes. À ce niveau, le travail fait tout au long de la session auprès d'associations étudiantes non-membres semblent avoir porté fruit : un nombre impressionnant de manifestants et manifestantes provenant d'associations non-affiliées à l'ASSÉ s'est joint à la manifestation. En ce qui concerne notre mandat de perturbation, plusieurs centaines de personnes ont pu pénétrer dans le lieu de la réunion pour tenter de perturber la rencontre et ce, malgré quelques ratés d'organisation logistique. Par contre, nous croyons qu'il y a eu un manque flagrant de communication avant la rencontre afin d'informer les militantes et les militants sur la nature de l'action. Une action-surprise avait été prévue le matin. Elle aura été plus décevante, résultat de la rapidité et de la brutalité de l'intervention des forces policières.

Du point de vue médiatique, l'ASSÉ s'en est bien sortie. L'action matinale fut déjà une tribune importante pour porter son message sur l'espace public : dès la matinée, nous avons donné des entrevues sur les ondes de plusieurs radios et télévisions nationales, tant en français qu'en anglais. Notre message aura aussi été porté sur les ondes de plusieurs émissions radiophoniques tout au long de la journée. Malheureusement, le « claquage de porte » orchestré par les centrales syndicales et les fédérations étudiantes aura pris une bonne part de l'espace médiatique, nous relayant au deuxième rang dans les articles de

journaux du lendemain matin et dans les reportages télévisés du soir.

D'un point de vue stratégique, le boycott de la rencontre fut une excellente décision : cette journée-là, quelque soit l'attention médiatique qu'elle a reçue, l'ASSÉ fut la seule organisation à faire preuve d'intégrité avec ses principes. Le fait que l'élite syndicale en soit sortie démontre à quel point l'ASSÉ a bien fait de ne pas se prêter au jeu du gouvernement Charest.

Bref, l'action fut couronnée de succès et indique un certain niveau de mobilisation en opposition à la hausse des frais de scolarité. À cet effet, c'est l'ensemble du Québec qui s'est mobilisé le 6 décembre. Cela démontre donc une volonté réelle de la part des étudiantes et des étudiants de faire barrage à la nouvelle hausse des frais de scolarité. Un mouvement de cet envergure ne s'était pas vu depuis 2007. Le grand défi sera, selon nous, de maintenir le momentum dans les différents campus, particulièrement les campus collégiaux. Car s'il faut pointer un aspect à améliorer dans les prochains mois, c'est certainement le niveau de formation politique et d'information des associations étudiantes collégiales. En effet, l'échec de plusieurs votes de grèves est selon nous le résultat d'un manque de formation et de tradition politique dans certaines de ces associations. Ainsi, le Conseil exécutif voit d'un très bon œil la grande tournée de formation qui se met actuellement en branle à travers le Québec. C'est aussi dans cette perspective que le Conseil exécutif a échafaudé le plan d'action en annexe : dynamiser le plus possible les campus locaux, tant par des efforts théoriques (formations) que pratiques (organisation d'actions locales).

Interne

Si la majeure partie de la population étudiante semble informée de la hausse des frais de scolarité annoncée, un constat s'impose sur le plan de l'organisation : plusieurs associations font face à un problème flagrant d'implication, de formation et de dynamisme. Cette situation freine la lutte actuelle contre la hausse des frais. Par

contre, nous devons préciser qu'une amélioration nette est visible par rapport à la session dernière.

Comme à la session d'automne, nous continuons à croire que notre rôle n'est pas de faire de la bureaucratie, mais bien d'être sur le terrain, dans les associations locales autant pour faire de la mobilisation, tant pour appuyer les associations membres que pour faire des formations. Et c'est dans cette voie que nous allons continuer de nous engager dans les prochains mois.

Depuis la rentrée, beaucoup moins de tournées ont été effectuées dans les associations membres comme non-membres en comparaison avec la session dernière. Ainsi, non seulement nous assistons à une diminution injustifiée du nombre de tournées organisées, mais aussi à une baisse de la participation des militantes et militants des associations locales dans celle-ci. Cela est d'autant plus paradoxal que nous pouvons compter sur la présence d'un deuxième interne et d'un Comité à la mobilisation pour organiser les tournées (une seule personne coordonnait les tournées à la dernière session) ainsi sur une liste ressource mise à jour. Il nous semble donc nécessaire de revoir les manières de faire. Pour nous, la solution est simple : une meilleure coordination, qui ne doit pas être détachée de la réalité du terrain.

Conseil de coordination (comités et conseils)

Malgré certaines tensions liées, le Conseil exécutif voit d'un bon œil la récente dynamisation du Conseil de coordination. Le Conseil de Coordination a aussi manifesté son intérêt de remplir pleinement son rôle en ce qui a trait à l'organisation des actions de l'ASSÉ : cela permettra une meilleure communication et une implication plus large dans l'organisation des actions, et l'exécutif est le premier à se réjouir de cette dynamisation.

Externe

Coalition

Depuis le dernier Congrès, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans

les services publics s'est surtout concentrée sur l'organisation de la manifestation du 12 mars et a entamé une réflexion sur le reste du plan d'action pour l'hiver.

Au niveau de la manifestation, l'ASSÉ a participé à une partie des rencontres d'organisation en tant que déléguée de la Coalition. Notre participation à ces rencontres nous a permis de mettre de l'avant les différentes balises qui avaient été votées lors du Congrès du 4 décembre. Cela nous aura entre autre permis de faire changer la revendication en faveur du « développement économique » par « emploi de qualité, électrification des transports et énergie renouvelable ». De plus, au niveau plus logistique, nous avons tenté de rendre cette manifestation moins festive afin de mieux représenter la colère au sein de la population (empêcher l'utilisation de slogans pré-enregistrés au profit de musique pendant la manifestation ainsi que l'utilisation d'énormes ballons gonflés à l'hélium dans le contingent de tête de la manifestation, etc). Bref, nous faisons un bilan positif de notre participation à ces rencontres.

Pour ce qui est du plan d'action pour le reste de l'année, les membres de la Coalition sont présentement en consultation pour prendre position sur celui-ci. Il sera voté lors de la prochaine rencontre de la Coalition, le 3 mars prochain.

TPU

Après une session d'automne bien remplie, les activités de la TPU reprennent tranquillement. Cette session, le « plan d'action » est plus réduit. Premièrement, les partenaires ont résolu de débiter la campagne de tournées intersyndicales, visant à présenter le manifeste et ses revendications dans les campus universitaires du Québec. Le but est simple : faire avancer la critique de l'économie du savoir dans les bases militantes des syndicats et associations étudiantes du Québec. La version courte du manifeste sera d'ailleurs distribuée à la manifestation du 12 mars prochain. Deuxièmement, la TPU fera une sortie de presse dans le contexte du budget provincial.

Troisièmement, la Table entreprendra dès cette session des discussions préliminaires en vue d'organiser, à moyen terme, des États généraux sur des bases syndicales.

Communications

Projet vidéo

Le rôle de l'Internet sera important dans la lutte qui s'annonce et le Conseil exécutif a entrepris de produire une série de vidéos de mobilisation afin de préparer la grève qui se profile à l'horizon. Avec ses collaborateurs et collaboratrices, il a lancé un appel large afin de recruter toute personne intéressée à participer au projet (écriture, tournage, équipe technique, acteur et actrice, etc.).

Site internet

Plusieurs problèmes surviennent actuellement avec le site : non-compatibilité avec Internet explorer, mise à jour peu fréquente, aucune intégration réelle du multimédia. Nous avons donc entamé un projet de réforme du site web pour nous assurer que l'ASSÉ sera réellement prête dès l'automne prochain à affronter la hausse des frais de scolarité. Nous proposons une reconstruction totale du site.

Formation

Tel que décidé en Congrès, une tournée de formation sur la campagne a été organisée. Elle est toujours en branle. Pour le moment, ce ne sont qu'une partie des associations membres qui ont été visitées. Dans la majorité des cas, peu de personnes étaient présentes pour recevoir cette formation. Nous croyons qu'il y a eu un manque au niveau de la coordination. Autant le Conseil exécutif, le Comité à la mobilisation et Comité de formation auraient dû plus s'impliquer à ce niveau.

Ma contribution critique à votre critique

par Maxime Larue-Bourdages

Après les tensions et les discussions sur mes questions précises ayant eues cours sur votre blogue je me suis senti le devoir de faire l'effort théorique de formuler une critique à vos textes et ceci dans une démarche sérieuse et appliquée afin de faire honneur à vos intentions de départ, sois ne pas mettre les projecteurs sur personne et entreprendre une réflexion critique chez les militants et militantes de l'ASSÉ. Je me suis donc appliqué à bien lire vos deux textes et à faire ressortir les points qui me semblent erronés tant en regard au discours que dans la méthode de travail. La thèse centrale de mon commentaire sera la suivante : plusieurs éléments constitutifs de votre texte et de votre méthode d'analyse le rendent, en grande partie, anticritique, et ce, malgré votre intention affirmée de formuler une critique valable. Toutefois, afin de garder personnellement un esprit dialectique et critique je vais également soulever les aspects qui eux ont, selon moi, le potentiel de déboucher sur une réflexion critique réelle et utile pour le débat interne à l'ASSÉ.

En premier lieu, je traiterai de votre méthode d'analyse et du caractère nécessaire que vous imputez à vos réformes à entreprendre. En théorie critique, l'idéologie comme point d'encrage d'une entreprise critique est jugée très risquée, je ne veux pas dire qu'il faut s'abstenir d'adhérer à une idéologie politique, mais plutôt que cette idéologie ne doit pas être le point de départ de nos analyses. La raison pour laquelle ceci est risqué est que cela provoque très souvent un phénomène qui est très observable dans votre texte. Ce que je comprends de vos écrits est que vous êtes un regroupement à tendance libertaire, vous l'admettez vous-même dans votre texte, et que vous avez quelques frustrations quant au fonctionnement actuel de l'ASSÉ. Jusqu'ici tout est légitime, cependant la façon dont vous faite la démonstration de la nécessité de vos réformes comporte une spéculation improuvable qui elle

découle des appréhensions idéologiques que vous avez en entreprenant votre critique. Vous partez de votre idéologie et de vos inconforts et vous relevez les situations particulières qui semblent incarner les causes de votre frustration et vous les agglutinez ensemble pour finalement déduire un tas de théorie générale, ce qui est la principale erreur de votre démarche. Exactement, je parle de la fameuse « tendance » que vous affirmez critiquer. Je ne crois pas que cette tendance existe réellement. Vous êtes une tendance qui regroupe des individus qui se reconnaissent et qui entreprennent un projet commun, ce qui n'est absolument pas le cas de ceux et celles que vous regroupez dans l'autre « tendance » et que vous prétendez critiquer. Il n'y a rien de tel qu'un groupe qui se reconnaît et assume toute la théorisation que vous fondez sur des exemples particuliers (citations, anecdote, etc.). La pléiade de réactions complètement différentes (passant de l'insulte à l'argumentation sur une très courte partie de votre texte, etc) des personnes se sentant à tort ou à raison interpellées par votre texte prouve bien l'inexistence d'un tissu conscient lié à une tendance qui serait établie dans les rangs de l'ASSÉ. En fait, c'est vous qui forcez, en quelque sorte, de manière artificielle la solidarité qui semble éclore entre les personnes qui s'opposent à vos deux textes.

Afin d'attribuer à un groupe inconscient une tendance et pouvoir en prouver minimalement l'existence, seule la méthode scientifique me semble appropriée (échantillons aléatoires sondage, etc.), en dehors de cela il ne peut s'agir malheureusement que l'accumulation d'impressions découlant sur une théorie de cause à effet absolument contestable et pouvant être empiriquement remise en question. En clair, vous imposez à un groupe qui ne se reconnaît pas lui-même une tendance qu'il n'a pas théorisée et choisie. Votre texte aurait trouvé toute sa vérité et sa pertinence si au contraire un texte avait été produit par un groupe qui l'aurait assumé et endossé, affirmant la tendance que vous cherchez à critiquer, mais sans cela et sans preuve empirique (qui respect les conditions de l'empirisme) de votre prétention je ne peux que

rejeter toute votre justification de nécessité ontologique de vos réformes et votre explication de la démobilisation.

Deux exemples parlant, afin de bien démontrer les propos que je viens de tenir. Dans la partie de votre deuxième texte où vous attribuez aux personnes « supermilitantes » la cause de la démobilisation en raison du caractère intimidant de leurs implications vous basez vos conclusions soit sur des considérations personnelles (entendons ici que je veux dire que vous vivez personnellement les sentiments exposés) soit sur une spéculation invérifiable qui ne peut servir d'argument pour exiger un changement d'attitude chez les individus que vous critiquez. Beaucoup de gens pourraient soutenir le discours contraire, que c'est en fait l'effort et le travail de certaines personnes qui les ont d'abord poussés à s'intéresser à la lutte, etc. Encore une fois, vous prenez des exemples spécifiques afin de démontrer une idée générale et vous prêtez des intentions non vérifiables à des personnes basées sur des impressions que vous avez personnellement.

De plus, en ce qui a trait à votre opposition quantitative/qualitative il me semble que vous faites encore une fois l'erreur de faire une déduction générale qui prend ses assises dans un événement spécifique qui ne dénotait pas nécessairement le sens que vous lui attribuez. Est-il impossible de considérer que l'aspect quantitatif (un roulement efficace, une diversité de militantes et militants, et un travail de terrain constant) soit un aspect prioritaire de notre évaluation qualitative? Il ne faut pas tomber dans un raisonnement de type 1000x0, c'est-à-dire que même si vous aviez totalement raison dans l'élaboration de vos stratégies, si cela ne se transpose pas en travail politique intense il n'en découlera rien du tout (1000x0 donnera toujours 0). Pour toutes ces raisons, je me vois contraint de rejeter vos théories sur les « tendances » à l'ASSÉ.

Maintenant, l'entièreté de votre propos n'est certes pas anticritique, seulement le caractère alarmiste de certaines de vos affirmations et votre prétention de nécessité de vos réformes. Votre

analyse du carré rouge par exemple me semble contenir toutes les bases d'une critique réelle. Elle ne prend pas comme assise une idéologie précise, le discours est accessible à tous et formule une critique solide des contradictions causées par le port du carré rouge et nous pousse à réévaluer ce symbole, une réponse et considération de défense du carré devra donc être faite afin de légitimé théoriquement sont maintient ou sa disparition.

Également, vos propositions prises individuellement de votre texte ont en elles un potentiel critique très large. Partant de vos propositions, et en excluant le caractère nécessaire que vos textes tentent de leur donner. Nous pourrions les analyser, les comprendre et les améliorer afin d'en faire des réformes optimales, qui elles contiendraient les éléments de changement pouvant engendrer des changements de dynamiques à l'ASSÉ. Pour cela il faudra cependant que FEC ait l'humilité de les voir partiellement ou complètement contestées, modifiées et dépassées. En somme, vous devez accepter d'être dépossédé de vos propositions et laisser la collectivité en faire ce qu'elle en voudra une fois que vous les avez énoncés. Ceci permettrait un réel travail du négatif et ainsi un réel travail dialectique qui pourrait déboucher sur des changements réels qui eux seuls ont le potentiel de changer les dynamiques de façon concrète à l'ASSÉ.

Voilà donc ma contribution critique à votre entreprise critique, j'espère que mes quelques considérations philosophiques pourront vous être utiles et j'attends vos commentaires avec impatience

*Solidairement
Maxime Larue*

Propositions

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour en page 3 du présent cahier.

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès du 4 décembre 2010.

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du déroulement du Congrès.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes des procédures faite par le praesidium.

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

1. Le Conseil exécutif propose un tour de table de toutes les associations étudiantes pour faire un bilan de la situation au local.

2.2 Comités et Conseils

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivie d'une période de question de 10 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes du bilan des activités de chaque Comité et Conseil suivie d'une période de question de 5 minutes.

2.3 Action du 6 décembre

1. Le Conseil de Coordination propose une plénière de 30 minutes sur la journée du 6 décembre.

3.0 Revendications

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de dix minutes de l'avis sur l'économie du savoir suivi d'une plénière de 15 minutes.

Propositions

2. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur la plateforme de revendications de la campagne.
3. L'AÉMSP-UQAM propose que les association étudiantes consultent leurs membres sur les revendications suivantes pour la campagne de la prochaine année scolaire.
 - Contre toute hausse des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire;
 - Contre le mal financement des universités, dans une optique de revalorisation des institutions postsecondaires comme lieux d'enseignements indépendants des logiques du marché; et,
 - Que le gouvernement revoit la politique de financement des universités afin de mettre fin à la course aux étudiantes et étudiants entre les institutions postsecondaires.

4.0 Plan d'action

4.1 Luites en Éducation

1. *Considérant l'absence de positions précises sur le plan d'action à long terme;*
Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur l'escalade des moyens de pression à entreprendre en 2011 pour lutter contre la hausse des frais de scolarité.
2. *Considérant la nécessité de démocratiser le discours médiatique à l'ASSÉ;*
Le Conseil exécutif propose une plénière de 15 minutes sur les stratégies médiatiques.
3. *la vague de protestations ayant actuellement cours à travers le monde en réaction aux mesures d'austérité budgétaire;*
Considérant le principe de base de l'ASSÉ d'agir en solidarité envers les mouvements progressistes à travers le monde;
Considérant que plusieurs organisations à l'international ont contacté l'ASSÉ dans le but de créer des liens de solidarité;
Le Conseil exécutif propose une plénière de 20 minutes sur la possibilité d'établir des collaborations à l'international.
4. *Considérant la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité;*
Considérant l'importance de mettre une pression constante sur le gouvernement Charest à cet égard;
Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ tiene une campagne de perturbation économique et politique durant le mois de mars;
Qu'une action de lancement de cette campagne ait lieu à la fin du mois de février.
Que cette campagne se conclue par une grande manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars 2011.
5. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ appelle à la tenue d'au moins une journée de grève dans le cadre de la manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars.
6. Le Conseil exécutif propose que la rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais ait lieu les 9 et 10 avril 2011.

Propositions

7. * L'AÉMSP-UQAM propose que soit organisée une manifestation à Québec pour dénoncer la rencontre synthèse des « partenaires en éducation » portant sur l'arrimage des cégeps au marché du travail.*
8. * Le SECMV propose que l'ASSÉ organise une manifestation nationale, près de la sortie du budget provincial 2011, contre le dégel actuel et les hausses envisagées des frais de scolarité et ce, sans la Coalition.*
9. * Le SECMV propose que l'ASSÉ tienne et encourage à tenir des actions de visibilité et d'éducation populaire visant à informer la population étudiante de la situation actuelle en éducation, particulièrement concernant les frais de scolarité.*
- 10.* Le SECMV propose que l'ASSÉ lance et distribue massivement, à la rentrée automne 2011, dans tous les campus du Québec, un Ultimatum Spécial grève générale illimité (GGI) dans le but d'informer la population étudiante de l'histoire de la GI, des raisons de son utilisation et de la possibilité de former une Coalition élargie dans le but d'obtenir des mandats de GGI dans le plus d'associations étudiantes possibles pouvant être effectifs à l'automne 2011 ou l'hiver 2012;
et,
Que ces Ultimatum soient distribués massivement lors de journées d'action sur les dits campus. *
- 11.* Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur les modalités de la grande rencontre nationale contre la hausse des frais de scolarité. *
- 12.* Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ participe à la manifestation de l'Alliance sociale et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans les services publics;
Que l'ASSÉ distribue des tracts portant sur la gratuité scolaire durant cette manifestation;
Que l'ASSÉ organise un contingent visant à mettre de l'avant sa revendication sur la gratuité scolaire lors de cette manifestation. *
- 13.* Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ organise une rencontre avec les autres organisations étudiantes nationales dans le but de leur présenter le projet de rencontre nationale étudiante contre la hausse des frais de scolarité. *
- 14.* Le Conseil de Coordination propose une plénière de 30 minutes sur la grande rencontre nationale étudiante au Congrès. *
- 15.* Le Comité femmes propose un caucus non-mixte de 30 minutes sur les moyens pour s'approprier la lutte des frais de scolarité au local, suivi d'un retour de 5 minutes de chaque caucus en priorité et d'une plénière de 15 minutes. *
- 16.* L'AÉMSP-UQAM propose que les associations étudiantes consultent leur membres sur le plan d'action suivant pour la prochaine année scolaire :

Automne 2011 :

- Durant toute l'automne prise de mandats en faveur d'une grève illimitée à l'hiver 2012;

Propositions

- Qu'il y ait une grande manifestation contre la hausse des frais de scolarité comme moment fort de la session. Que celle-ci soit accompagné d'une journée de grève nationale. (Début novembre);
- Que l'on appelle à une journée de perturbation économique qui fera suite à la grande manifestation (fin novembre);
- Que l'ASSÉ invite le Premier Ministre ainsi que la ministre de l'Éducation, le ministre des finances et la secrétaire du trésor à une rencontre pour les informer de nos revendications et leur faire part de notre ultimatum (Décembre ou janvier);

Hiver :

- Si le gouvernement n'a pas renoncé à augmenter les frais de scolarité, que l'on entame les procédures en vue du déclenchement d'une grève générale illimitée victorieuse.*

4.2 Luites contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes sur la manifestation organisée conjointement entre l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation dans les services publics et sur l'intégration de celle-ci dans l'escalade des moyens de pression suivie d'une plénière de 20 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes sur le plan d'action de la Coalition pour le printemps.
3. Le Conseil exécutif propose une plénière de 30 minutes sur le plan d'action de la Coalition pour le printemps et l'automne 2011.
4. Le Conseil exécutif propose que les propositions de l'ASSÉ pour le plan d'action de la Coalition pour le printemps 2011 soient les suivantes :
 - Que la Coalition organise des actions dérangeantes visant les député-e-s à une date prédéterminée suivant le dépôt du budget.
 - Que la Coalition organise, au mois d'avril ou de mai, une action nationale d'occupation visant une entreprise profitant d'un ou des privilèges privant l'État de revenus.
5. * Le SECMV propose que l'ASSÉ participe à la manifestation de l'Alliance sociale et de la Coalition du 12 mars 2011 sur ses propres bases afin d'y promouvoir ses revendications et principes d'action.*
6. * Que l'on tienne une plénière de réflexion sur la participation de l'ASSÉ à la coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics d'une durée de 30 minutes
*
7. * *Considérant le centralisme démocratique au sein de la coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics et de l'Alliance sociale
Considérant la démobilisation au sein des organisations membres de ces grands regroupements;
Considérant que la coalition et l'Alliance sociale ont des principes d'action qui ont peu à voir avec le syndicalisme de combat;*

Propositions

Considérant l'urgence de mener à terme la lutte contre le dégel actuel et la hausse massive envisagée des frais de scolarité;

Que l'ASSÉ se dissocie de la coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics afin de recentrer ses énergies sur la lutte actuelle contre la hausse des frais de scolarité. *

4.3 Autres luttes sociales

1. *Le Conseil de Coordination propose que l'ASSÉ affirme sa solidarité et son appui aux travailleurs et travailleuses de l'usine Electrolux de l'Assomption qui seront mis et mises à pied;
Que l'ASSÉ fasse la promotion du syndicalisme de combat comme moyen de mener la lutte aux patrons d'Electrolux.;
Que l'ASSÉ contacte l'association étudiante du Cégep l'Assomption afin de voir si des rapprochements sur cette question sont possibles. *
2. * Que l'ASSÉ affirme sa solidarité et son appui aux travailleurs et travailleuses de l'usine Electrolux de l'Assomption qui seront mis et mises à pied.
Que l'ASSÉ fasse la promotion du syndicalisme de combat comme moyen de mener la lutte aux patrons d'Electrolux.
Que l'ASSÉ contacte l'association étudiante du Cégep l'Assomption afin de voir si des rapprochements sur cette question sont possibles. *

4.4. Calendrier

1. * Le SECMV propose qu'un Congrès de fondation d'une future Coalition élargie soit appelé pour l'automne.*
2. * Le Conseil exécutif propose l'adoption du calendrier en annexe E du présent Cahier de Congrès.*

5.0 Femmes

1. * Le Comité femmes propose que le Comité femmes fasse une présentation de 10 minutes sur le bilan CQMMF et les perspectives de luttes de la CQMFF *
2. * Le Comité femmes propose que les associations membres entame une réflexion sur les perspectives de luttes de la CQMMF. *
3. * Le Comité femmes propose la tenue d'une tournée de mobilisation féministe à la session d'hiver. *
4. * Le Comité femmes propose une plénière de 20 minutes sur l'état du mouvement féministe dans les campus. *

6.0 Élections

Propositions

6.1 Présentation

1. Le Conseil exécutif propose que les candidates et les candidats aux élections fassent une présentation d'un maximum de 3 minutes suivie d'une période de questions de 5 minutes.

6.2 Plénière

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 15 minutes sur les différentes candidatures.

6.3 Scrutin

6.4 Procédures d'élections

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes des modifications proposées à la procédure d'élections (annexe C du Cahier de Congrès) suivie d'une plénière de 10 minutes.

7.0 Employé-e-s

7.1 Permanence

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 20 minutes sur le poste de permanence à l'ASSÉ.
2. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes de la procédure d'embauche suivie d'une plénière de 20 minutes.
3. Le Conseil exécutif propose de constater l'intention de l'actuel permanent syndical de l'ASSÉ de ne pas renouveler son contrat au 1er juin 2010.
4. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ ouvre deux postes de permanence syndicale de 20h par semaine pour l'année 2011-2012;
Que suite à cette année, un bilan critique soit produit par le Conseil exécutif en poste dans le but d'évaluer les impacts réels que ce changement aura eu sur la permanence à l'ASSÉ.
5. Le Conseil exécutif propose la création d'un Comité d'embauche composé de X, Y et Philippe Ethier;
Que les pouvoirs et devoirs du Comité d'embauche soient ceux décrits par la politique d'embauche présente en annexe D.
6. Le Conseil exécutif propose que l'embauche pour les deux postes de permanence syndicale soit faite selon les modalités prévues dans la politique d'embauche (annexe D);
Que le Comité d'embauche fasse un bilan de l'application de la politique d'embauche à la fin du processus.
7. Le Conseil exécutif propose que le calendrier d'embauche soit le suivant :

Propositions

- 8 mars au 28 mars 2011 : diffusion de l'offre d'emploi
- 29 au 31 mars 2011 : sélection des candidatures
- 1er au 7 avril 2011 : entrevues
- 8 au 15 avril 2011 : délibérante sur les candidatures retenues en entrevue.
- 15 avril 2011 : remise du rapport du processus d'embauche

8. Le Conseil exécutif propose que le calendrier d'embauche soit le suivant :
 - 15 février au 25 février 2011 : diffusion de l'offre d'emploi;
 - 28 février au 2 mars 2011 : entrevues;
 - 4 mars 2011 : remise du rapport du processus d'embauche;
 - 7 mars 2011 : embauche en Conseil de coordination.

7.2 Procédure d'embauche

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes de la procédure d'embauche (annexe D du cahier de Congrès) suivie d'une plénière de 10 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose l'adoption de la procédure d'embauche (annexe D du Cahier de Congrès).

8.0 Congrès d'orientation

1. *Considérant le retard pris dans l'échéancier prévu;*
Considérant l'absence de préparation des les associations locales;
Le Conseil exécutif propose que le Congrès d'orientation soit reporté à une date ultérieure.

9.0 Finances

9.1 État des résultats

1. Le Conseil exécutif propose une présentation dynamique de 5 minutes des états des résultats suivie d'une période de questions de 5 minutes.

9.2 Modifications aux prévisions budgétaires

1. Le Conseil exécutif propose une présentation dynamique de 5 minutes les modifications proposées aux prévisions budgétaires suivi d'une période de question de 5 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose l'adoption des prévisions budgétaires (Annexe E du Cahier de Congrès).

9.3 Politique de dépenses

1. Le Conseil exécutif propose une présentation de 5 minutes des modifications apportées à la politique de dépenses suivie d'une plénière de 10 minutes.

9.4 Hausse des cotisations

Propositions

9.5 Fonds d'entraide

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

12.0 Fermeture

Annexe A : Politique de dépenses

Chapitre 1 : Préambule

Article 1 : La présente politique vise à encadrer les dépenses effectuées par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Elle définit les procédures à suivre pour chaque catégorie de dépenses admissibles définies.

Chapitre 2 : Procédures générales

Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.

Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSÉ (Congrès, Conseil de Coordination ou Conseil exécutif) et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements. Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination ou par le Congrès.

Article 3 : Toute dépense sera remboursée sur présentation d'une facture. Lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible, un reçu est exigé.

Article 4 : Toute dépense non autorisée qui est liée à une situation ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.

Article 5 : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour effectuer une ou plusieurs dépenses. Une telle avance peut uniquement être accordée pour les dépenses de repas, de transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'Article 2.

Article 6 : Toute facture et reçu devant être remboursés devront indiquer :

- La raison de la dépense ;
- Le montant de la dépense ;
- La date de la dépense ;
- Le nom de la personne qui a assumé la dépense.

Chapitre 3 : Mobilisation

Article 7 : Définition

Est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative aux tournées et représentations. C'est-à-dire les frais reliés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du comité à la mobilisation, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

De plus, est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative au matériel pour les actions. C'est-à-dire tous frais reliés à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 8 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
- 2 Le kilométrage, à raison de 0,20\$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.
- 3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).
- 4 Le coût d'une partie d'un abonnement mensuel à un service de transport en commun selon la condition suivante:
 - 4.1 Le montant remboursé devra correspondre au calcul suivant: le

- nombre de déplacement par mois multiplié par 3\$ jusqu'à concurrence des 2/3 du montant de l'abonnement mensuel.
- 5 Les dépenses pour les repas, à raison de 24\$ par jour. De plus, un repas ne peut dépasser la moitié des dépenses admises par jour.
 - 5.1 Un seul repas par jour sera admis comme dépense pour une tournée de plus de 4 heures, incluant le transport, deux repas pour une tournée de plus de 7 heures, trois repas pour une tournée de plus de 11 heures.
 - 5.2 Aucune dépense admise pour une tournée effectuée dans l'institution où étudie une personne qui effectue une tournée.
 - 5.3 Aucune dépense en alcool ne sera admise.
 - 5.4 Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.
 - 6 Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.
 - 7 Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire pour l'organisation d'action.
 - 8 Les dépenses pour la nourriture lors d'action lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.

Chapitre 4 : Instances

Article 9 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Instances, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité à la mobilisation, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 10 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.
- 2 Le kilométrage, à raison de 0,20 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.
- 3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).
- 4 Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du comité de mobilisation, du Comité du journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée. Aucune dépense d'alcool ne sera admise.
- 5 Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :
 - 5.1 La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.
 - 5.2 La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.
 - 5.3 Lors d'une réunion avec des organisations externes
- 6 Les dépenses pour les photocopies et impressions.
- 7 Les dépenses pour les frais de location, de sécurité et d'entretien ménager exigés par les lieux hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation ou de tous autres instances

Article 11: Autres mesures

- 1 Les Congrès et camps de formation sont financés aux deux tiers par les frais de participation et ce, tout en privilégiant une participation massive des militantes et

militants aux camps de formation et des associations au Congrès en ayant des frais les plus bas possible.

- 2 Lors des congrès et camps de formation, les associations étudiantes ayant confirmées la présence de militantes et de militants qui ne se présentent pas sont facturées au deux tiers du coût prévu.
- 3 Les associations recevant les instances de l'ASSÉ et se chargeant de la logistique sont exempté de frais de participation.
- 4 À la 4e personne provenant de la même organisation, un rabais de 5 \$ par personnes supplémentaires est accordé.

Chapitre 5 : Information

Article 12 : Définition

Est admissible au poste budgétaire Information, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, Ultimatum et Ultimatum express) et à la production et à la diffusion de documentation et de recherches effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le comité à la mobilisation, le Comité du journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.

Article 13 : Dépenses admissibles

1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information, de documentation ou de recherches.
2. Les coûts de productions du matériel: graphisme, écriture, correction.
3. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.
4. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste.
5. Les frais d'adhésion à des groupes de recherche et abonnement

Chapitre 6 : Bureau

Article 14 : Définition

Est admissible au poste Bureau, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du Comité à la mobilisation, des Comités de travail et des membres.

Articles 15 : Dépenses admissibles

- 1 Les dépenses pour les fournitures de bureau, incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement alimentaire de base (Café).
- 2 Les dépenses pour le mobilier de bureau.
- 3 Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatique et électronique.
- 4 Le loyer et les assurances pour le siège social de l'ASSÉ

Chapitre 7 : Administration

Article 17 : Définition

Est admissible au poste budgétaire administration, toute dépense relative au frais de caisse, c'est-à-dire au compte en banque, aux cartes de crédit de l'ASSÉ, et aux honoraires professionnels.

Article 18 : Dépenses admissibles

1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.
2. Les frais pour les commandes de chèques.
3. Les frais pour les cartes de crédit.
4. Les frais exigé par la firme comptable.

Chapitre 8: Communication

Article 19 : Définition

Est admissible au poste budgétaire communication, toute dépense relative aux télécommunications, à la publication de CNW Telbec, à l'envoi de Courrier, à la gestion de l'Internet et de nos site web.

Article 20 : Dépenses admissibles

1 Les dépenses pour les frais de téléphone cellulaire jusqu'à concurrence de 50\$ par mois pour chaque membre du conseil exécutif et de 30\$ par mois par comité qui en font la demande au Conseil de Coordination.

1.1 En cas d'un dépassement du prix du forfait en raison d'un événement organisé par l'ASSÉ, un 50\$ supplémentaire pourra être remboursé. Cette situation devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.

2 Les frais chargé par CNW telbec ou tous autres compagnies pour l'envoi de communiqué de presse

3 Les frais d'hébergement, d'achat de nom de domaine et de maintenance de nos sites web.

4 Les frais chargé pour l'envoi de lettres ou de colis.

Chapitre 9 : Employé-e-s

Article 21 : Définition

Est admissible au poste budgétaire employé-e-s: le salaire, avantages sociaux versé aux employé-e-s conformément au contrat signé ainsi que les charges sociales.

Chapitre 10 : Modification à la politique de dépenses

Article 22 : Toute modification à la politique de dépense se fait par une proposition ordinaire voté en Congrès. La proposition de modification devra être déposé une semaine avant la tenue de l'instance.

Annexe B : Avis de motion proposés par le Conseil exécutif de l'ASSÉ

Avis de motion #2 : Éligibilité des délégations

Proposition : D'abroger l'alinéa 2 de l'article 12 : éligibilité du chapitre 3 : congrès;

Partie à biffer : « 2. remettre au secrétariat du Congrès une lettre d'accréditation émise par une des instances de son association étudiante et qui confirme la composition de la délégation. »

Justification : Cet élément des Statuts et règlements n'est pas respecté de manière systématique.

Avis de motion #4 : Composition du Conseil de Coordination

Proposition : De rajouter « , le Comité à la mobilisation » entre « le Comité femmes » et « et le Comité journal » dans l'article 20 : composition du chapitre 5 : Conseil de Coordination.

Extrait : « *Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : les Conseils régionaux actifs, le Conseil exécutif, les Comités de travail actifs, le Comité femmes, et le Comité journal, s'ils sont actifs.* »

Justification : Lors de la création du Comité de mobilisation, il a été oublié de l'ajouter dans la composition du Conseil de Coordination. Depuis, cela a été traité comme une coquille.

Avis de motion #7 : Éligibilité pour siéger au Conseil de Coordination

Proposition : D'abroger la deuxième phrase de l'article 23 : éligibilité du chapitre 5 : Conseil de Coordination

Tous les délégués et toutes les déléguées devront être membres de l'ASSÉ.

Justification : Les non-membres peuvent désormais

siéger sur des Comités de l'ASSÉ. Jusqu'à présent, ça a été traité comme une coquille.

Problématique : L'article 17 stipule que les délégué-e-s des Conseils régionaux doivent être membres de l'ASSÉ eux et elles aussi. Il faudrait faire le débat pour savoir si les Conseil régionaux ne pourraient pas eux aussi déléguer des non-membres.

Avis de motion #8 : Procédure d'élection du ou de la Secrétaire Général-e

De réécrire l'article l'article 25 : Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination comme suit :

« La ou le Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination doit provenir d'une association membre de l'ASSÉ au moment de son élection et est élu-e en suivant la procédure d'élection ».

Avis de motion #9 : Parité du Conseil exécutif

Proposition : De biffer le chiffre dans le dernier paragraphe de l'article 27 : composition du chapitre 6 : Conseil exécutif et de remplacer Conseil exécutif par Congrès .

Extrait : « *Le Conseil exécutif se doit d'assurer une représentativité de 50 % (3) de femmes au sein de l'instance.* ».

Justification :

Avec l'ajout d'un second ou d'une seconde interne, le nombre de poste sur le Conseil exécutif est de 8 et non pas de sept. 50 % de 8 = 4. De plus, s'il y a des postes vacants sur le Conseil exécutif, le minimum de quatre femmes n'est pas applicable.

Le Conseil exécutif ne possède pas les outils pour appliquer cet article. Le Congrès pourrait toutefois prendre des mesures pour assurer une représentativité de 50 % de femmes sur le Conseil exécutif.

Extrait tel que reformulé : « *Le Congrès se doit d'assurer une représentativité de 50 % de femmes au sein du Conseil exécutif.* ».

Avis de motion #10 : Éligibilité des candidatures au Conseil exécutif

Proposition : D'abroger le point 3 de l'article 28 : éligibilité du chapitre 6 : Conseil exécutif

« *3. présenter un programme écrit au moins deux (2) semaines avant la tenue de l'élection.* ».

Justification : Une coquille qui est restée après l'avis de motion qui modifiait les procédures d'élection.

Proposition : De réécrire l'article 28 : éligibilité du chapitre 6 : Conseil exécutif comme suit: « Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection et doit être élu-e en suivant la procédure d'élection. »

Avis de motion #11 : Éligibilité des candidatures aux Comités de travail

Proposition : De remplacer la première phrase de l'ARTICLE 31 : ÉLIGIBILITÉ ET DURÉE DES MANDATS du chapitre 7 : comités de travail par « Les candidats et candidates devront avoir le statut d'étudiant ou d'étudiante et être élu-e-s en suivant la procédure d'élections. »

Extrait : *Les candidats et candidates devront être recommandé-e-s par leur association membre dont ils et elles sont membres et être élu-e-s par le Congrès.*

Justification : Les non-membres peuvent se présenter sur les Comité de travail. Erreur survenue lors de la révision des procédures d'élection.

Avis de motion #12 : Composition des Comités de travail

Proposition : De remplacer "membre" par "étudiantes et étudiants" dans l'article 30 : Composition du Chapitre 7 : Comités de travail

Extrait : *Les Comités de travail sont composés chacun de trois (3) membres élu-e-s par le Congrès.*

Justification : Voir avis de motion #11

Avis de motion #13 : Composition des Comités

Proposition : De remplacer le mot « membre » par « étudiant ou étudiante » de la première phrase de l'article 37 du chapitre 8 et de l'article 45 du chapitre 10.

Extrait article 37 : *Le Comité du journal est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès.*

Extrait article 45 : *Le Comité à la mobilisation est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès.*

Justification : Voir avis de motions # 11 et 12.

Avis de motion #14 : Éligibilité des Comités

Proposition : De réécrire les articles « éligibilité » des chapitres 8 et 10 (articles 38 et 46) comme suit : « Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit être étudiant ou étudiante et être élu-e en suivant la procédure d'élection. »

Extrait : *Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit :*

- 1. provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection;*
- 2. recevoir l'appui de son association.*

Justification : Voir les avis de motions précédents.

Avis de motion #15 : Éligibilité du Comité femmes

Proposition : De réécrire l'article « éligibilité » du chapitre 9 comme suit : « Pour être éligible, la candidate doit être étudiante et être élue en suivant la procédure d'élection »

Extrait : *Pour être éligible, la candidate doit :*

- 1. provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection;*
- 2. recevoir l'appui de son association.*

Justification : Voir les avis de motions précédents.
N'est pas regroupé avec un autre avis de motion car le Comité est non-mixte.

Avis de motion #16 : Composition du Comité femmes

Proposition : De remplacer le mot « membre » par « étudiante » dans l'article 40 du chapitre 9

Extrait : *Le Comité femmes est composé de cinq (5) membres élues par le Congrès ainsi que des collaboratrices et membres volontaires.*

Justification : Voir les avis de motions précédent.
N'est pas regroupé car comité non-mixte.

Annexe C : Modification à la procédure d'élection proposée par le Conseil exécutif

1. De supprimer la totalité de l'Annexe A : procédures d'élections du Conseil exécutif et de l'Annexe B : procédures d'élections des Comités des présents Statuts et Règlements et de les remplacer par :

Annexe A: Procédures d'élections

1.0 Application

La présente annexe s'applique pour les élections à tous les postes du Conseil exécutif, au Secrétaire Général-e, au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes ainsi qu'à tous les Comités de travail.

2.0 Type d'élections

2.1 Générale

Les élections générales ont lieu lors du Congrès annuel. Le mandat des élu-e-s commence le 1 juin, afin de permettre une période de transition et de formation des nouveaux et nouvelles élu-e-s, et prend fin le 31 mai suivant.

2.2 Partielles

Les élections partielles ont lieu lors de n'importe quel Congrès régulier. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Congrès et prend fin le 31 mai suivant. Seuls les postes vacants peuvent faire l'objet d'une élection partielle.

2.3 Intérim

Les élections par intérim ont lieu lors de n'importe quel Conseil de Coordination. Le mandat des élu-e-s commence dès la levée du Conseil de Coordination et prend fin à l'ouverture du Congrès suivant. Ces élu-e-s peuvent représenter leur candidature lors d'une élection partielle ou générale en suivant la présente politique d'élection.

3.0 Déclenchement des élections

Chaque élection, générale ou partielle, devra être annoncée dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ et devra permettre au moment de sa parution un délai raisonnable et réaliste entre sa diffusion et la date limite du dépôt des candidatures. Dans le cas d'une élection générale, la publication devra être diffusée au moins quatre (4) semaines avant la tenue du Congrès annuel. Dans le cas d'un Congrès ordinaire, la publication devra être diffusée au moins trois (3) semaines avant la tenue du Congrès. Dans le cas d'une élection par intérim, l'élection est déclenchée lors de la convocation du Conseil de Coordination. Il est de la responsabilité de chaque association membre d'afficher et de diffuser les informations relatives aux élections. Le Conseil exécutif est responsable du déclenchement des élections. Il doit convoquer des élections partielles et par intérim lorsque des postes sont vacants.

4.0 Mise en candidature

4.1 Conseil exécutif

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent au minimum l'appui de deux associations étudiantes membres. Pour être recevable, chaque candidat ou candidate doit envoyer une lettre de candidature au siège social de l'ASSÉ au moins deux (2) semaines avant la journée de l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale ou partielle et 72h dans le cas d'une élection par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

4.2 Comités et secrétaire général-e

Peuvent présenter leur candidature au Comité du journal, au Comité à la mobilisation, au Comité femmes, au poste de Secrétaire Général-e ainsi qu'à tous les Comités de travail toutes les étudiantes et tous les étudiants qui obtiennent l'appui d'une association étudiante membre. Pour être recevable, chaque candidature doit être expédiée au siège social de l'ASSÉ. Les candidatures doivent être déposées à temps pour

être intégrées dans le cahier de préparation à l'instance concernée, c'est-à-dire, préférablement deux (2) semaines ou au maximum 72h avant l'ouverture de ladite instance dans le cas d'une élection générale, partielle, par intérim. Cette lettre doit être ajoutée dans la mise à jour suivante du cahier du Congrès ou du Conseil de Coordination.

5.0 Campagnes

Chaque candidate ou candidat est invité-e à faire une tournée des associations locales, mais il ou elle ne peut en aucun cas aller contre la volonté d'une association locale. Seules les associations membres peuvent publier des textes prenant position pour ou contre une candidature. Un texte contenant des propos discriminatoires, des attaques personnelles ou des procès d'intention ne peut être publié. Les débats entourant les candidatures doivent se faire à l'intérieur d'instances ou par la publication de textes.

Dans le cas où un candidat ou une candidate contreviendrait aux principes de bases, aux Statuts et Règlements ou aux revendications de l'ASSÉ, le candidat ou la candidate est tenu-e d'agir avec transparence et d'informer les membres de l'ASSÉ que ses intérêts et/ou ses convictions peuvent être en opposition avec ceux de l'ASSÉ.

6.0 Vote

Avant le vote, les candidates et candidats disposent d'un minimum de 3 minutes de présentation suivi d'une période de question d'un minimum de 5 minutes. De plus, lors d'une élection générale, le vote doit être précédé d'une plénière d'une durée minimale de 30 minutes portant sur toutes les candidatures. Tous les débats sur les candidatures se font en présence des candidates et candidats. Par la suite, le vote se fait à mains levées. Le Congrès peut demander à l'ensemble des personnes candidates de sortir de la salle pour la procédure de vote.

Il est impossible de s'abstenir sur une candidature. Les délégations présentes doivent

voter pour ou contre chaque candidature.

6.1 Conseil exécutif et secrétaire général-e

Les candidats et candidates sont élu-e-s poste par poste. Les associations ne peuvent voter que pour une candidate ou un candidat par poste.

6.1.1 Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes.

6.1.2 Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour.

6.1.3 S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.

6.2 Comités

Les candidats et candidates sont élu-e-s Comité par Comité.

6.2.1 Dans le cas où le nombre de candidatures à un Comité est plus petit ou égal au nombre de postes prévus sur ce Comité, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

6.2.2 Dans le cas contraire, si plus de personnes posent leurs candidatures à un Comité qu'il n'y a de postes prévus, un premier tour de scrutin est fait où les associations ont autant de droit de vote que de postes disponibles.

Par la suite, un deuxième tour est fait avec les candidats et les candidates ayant obtenu le plus de vote au premier tour, le nombre de candidatures passant au deuxième tour correspond au nombre de poste disponible. Lors du deuxième tour, chaque candidate ou chaque candidat doit, pour être élu-e, recueillir une majorité absolue des associations présentes et le vote se fait individuellement.

7.0 Mesure d'exception

Un Congrès extraordinaire peut procéder à des élections partielles ou générales s'il est spécifiquement convoqué à ce sujet. Pour des élections dans le contexte d'un Congrès extraordinaire, l'instance qui l'aura convoqué (le tiers des associations membres ou le Conseil de Coordination) devra déterminer lors de la convocation les modalités de l'élection tout en respectant un délai raisonnable et réaliste pour le dépôt des mises en candidature.

Annexe D : Projet de politique d'embauche

Préambule

La présente politique a pour but de fixer un cadre général d'application des conditions d'embauche. La présente politique n'a pas comme effet de soustraire l'ASSÉ, l'employeur, des normes du travail, d'une convention collective et des contrats signés.

1.0 Types d'employé-e-s

1.1 Permanents et permanentes syndicales

Les permanentes syndicales et permanents syndicaux sont des employé-e-s embauché-e-s pour assurer un soutien direct au travail du Conseil exécutif, des Comités et de l'Association, généralement à partir du siège social de l'ASSÉ, et embauché-e-s à long terme.

1.1.1 Responsabilités

Pour assurer tout processus d'embauche, les responsabilités de la permanence syndicale sont les suivantes :

- Assurer la permanence du siège social de l'ASSÉ.

- Assurer la réception, la rédaction ou la transcription, l'impression des documents, les envois postaux (et réponses) et le classement du courrier et des courriels.

- Participer à la rédaction, la mise en page, la correction, la révision et l'envoi des publications de l'association.

- Faire l'entretien général des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne, faire des dossiers de presse sur demande et commander des documents pertinents.

- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions.

- Assurer le secrétariat et le soutien logistique au Congrès, au Conseil de Coordination et aux réunions du Conseil exécutif.

- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités.

- Faire la mise à jour des sites Internet de l'association et secondairement veiller au bon fonctionnement du réseau informatique.

- Préparer et assurer la transition avec le ou la future employé-e-s.

- Faire du soutien à la recherche.

Nonobstant ce qui précède, les responsabilités de ou des employé-e-s sont celles qui sont définies dans le contrat de travail.

1.1.2 Prérequis

- Connaissance du mouvement étudiant
- Autonomie, initiative et aimer le travail d'équipe
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral et connaissance de base en anglais
- Expérience militante en lien avec le poste
- Bonne capacité d'adaptation
- Aptitudes en comptabilité et en informatique.
- Être capable de les défendre les principes de base et les revendications de l'ASSÉ

1.2 Contractuel-le

Les contractuel-le-s sont des employé-e-s qui signent un contrat à court terme et/ou pour une tâche précise pour le compte de l'ASSÉ.

1.2.1 Contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$ doit être faite en conformité avec la présente politique d'embauche.

1.2.2 Contractuel-le dont le salaire total est de plus de 500\$

Toutes embauches pour un ou une contractuel-le dont le salaire total est de moins de 500\$ est entièrement fait par le conseil exécutif.

1.4 Ouverture et fermeture de poste

Seul le Congrès peut décider de créer ou de fermer un poste rémunéré. Le Congrès, le Conseil de Coordination et le Conseil exécutif peuvent procéder à l'embauche de contractuelles dans la mesure où les prévisions budgétaires le permettent.

2.0 Type d'embauche

2.1 Annuelle

2.1.1 Définition

Est considéré comme embauche annuelle l'embauche d'un employé pour une période de un an, le contrat débutant normalement le 1er juin et se terminant le 31 mai de l'année suivante..

2.1.2 Application

On procède à une embauche annuelle lorsque qu'un-e employé-e ayant un poste permanent décide de ne pas renouveler son contrat ou si l'employeur décide de ne pas renouveler le contrat d'un-e employé-e.

2.1.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche annuelle, le processus d'embauche est enclenché, dans la mesure du possible, à partir du Congrès d'hiver et est fait par le Comité de sélection nommé par le Congrès. Ce processus d'embauche se conclut à l'occasion du Congrès annuel par la sélection de la nouvelle personne employée et par l'adoption du contrat.

2.2 Irrégulière

2.2.1 Définition

Est considérée comme une embauche irrégulière toute embauche n'entrant pas dans le cadre de l'embauche annuelle.

2.2.2 Application

On procède à une embauche irrégulière suite à la réception d'une lettre de démission d'un-e employé-e de l'ASSÉ, lors d'un congé parental ou

pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une longue période, c'est-à-dire plus de 6 semaines et dont les délais empêchent de mener à terme une embauche annuelle.

2.2.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche irrégulière, le processus d'embauche est enclenché par le Conseil de Coordination ou par le Congrès et se conclut à l'occasion d'un Conseil de Coordination ou d'un Congrès. Toute embauche irrégulière doit être entérinée par le Congrès par l'adoption du contrat.

2.3 Temporaire

2.3.1 Définition

Est considérée comme embauche temporaire toute embauche urgente ne permettant pas d'attendre les délais nécessaires pour accomplir une embauche annuelle ou irrégulière.

2.3.2 Application

On procède à une embauche temporaire suite à la réception d'une lettre de démission d'un employé-e de l'ASSÉ ou pour toute autre raison obligeant l'employé-e à quitter son poste pour une courte ou une longue période avec un préavis de moins d'un mois. Le Conseil exécutif a alors le pouvoir d'embaucher une permanence syndicale ou contractuelle pour une période maximale de 6 semaines.

2.3.3 Processus d'embauche

Lors d'une embauche temporaire, le processus d'embauche est entièrement accompli par le Conseil exécutif ou par toutes personnes délégué-e-s par le Conseil exécutif pour cette fin. Ce type d'embauche ne nécessite pas le même processus d'embauche que pour une embauche annuelle ou temporaire et les modalités de ce processus d'embauche sont décidées par le Conseil exécutif.

3.0 Procédures d'embauche

3.1 Comité de sélection

Lorsqu'un poste de permanence syndicale est vacant ou que l'ASSÉ juge bon d'embaucher une personne contractuelle, l'instance appropriée se doit de créer dans les plus brefs délais un Comité de sélection. Le Comité de sélection doit être créé lors de tout type d'embauche, sauf pour l'embauche temporaire qui ne relève que du Conseil exécutif.

3.1.1 Composition

Ce comité est formé de 3 personnes pour l'embauche d'une permanence syndicale ainsi que d'une personne contractuelle : 1 personne déléguée du Conseil exécutif, 2 personnes déléguées par l'instance qui a créé le comité.

3.1.2 Pouvoirs et devoirs

Le Comité de sélection a les pouvoirs et les devoirs suivants :

1. Rédiger et diffuser de l'offre d'emploi.
2. Préparer des questions pour les entrevues qui font écho aux compétences exigées dans l'offre d'emploi.
3. Sélectionner les candidatures à rencontrer en entrevue selon les exigences et préalables de l'offre d'emploi.
4. Faire les entrevues, au cours desquelles chaque candidature retenue aura à se présenter devant l'ensemble ou, du moins, la majorité des membres du Comité de sélection.
5. Lorsque les entrevues sont terminées, établir une liste de la meilleure à la moins bonne candidature. Advenant le cas où, suite à l'embauche, la candidature choisie refuserait le poste, cette liste servira à contacter la suivante, par ordre de compétence.
6. Présenter les différentes candidatures ayant passé une entrevue à l'instance se chargeant de l'embauche.
7. Faire une recommandation à l'instance chargée de l'embauche.
8. Rédiger un rapport d'embauche à la fin du processus d'embauche.

3.2 Offre d'emploi

3.2.1 Rédaction de l'offre d'emploi

La tâche de rédaction de l'offre d'emploi revient à l'instance déclenchant le processus d'embauche. Cette instance peut toutefois remettre cette responsabilité au Comité de sélection. L'offre d'emploi doit respecter la présente politique des ressources humaines.

3.2.2 Contenu de l'offre d'emploi

L'offre d'emploi doit contenir les informations suivantes :

1. Une description sommaire des tâches reliées au poste.
2. Une liste des aptitudes et connaissances préalables.
3. Une estimation des conditions de travail (salaire, nombre d'heures par semaine, etc.).
4. Une date approximative d'entrée en poste précisant, si applicable, la période visée pour la transition.
5. Les coordonnées du Comité de sélection pour l'envoi de curriculum vitae.

3.3 Réception des candidatures

La réception des curriculum vitae se fait via la boîte courriel du Comité de sélection à laquelle l'ensemble des membres du Comité de sélection a accès.

Dans le cas d'une embauche annuelle et irrégulière, la période de réception des candidatures doit être d'un minimum de sept (7) jours et ne peut excéder vingt (20) jours. Dans le cas d'une embauche temporaire, aucune période de réception des candidatures n'est obligatoire.

3.4 Évaluation des curriculum vitae et sélection des candidatures à rencontrer en entrevue

Le Comité de sélection se rencontre immédiatement après la fin de la période de réception des curriculum vitae afin d'évaluer les candidatures reçues et sélectionne un maximum de six (6) candidatures à passer en entrevue. Les

personnes dont les candidatures ont été retenues doivent être contactées dans un délai d'un maximum de deux (3) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures.

3.5 Entrevue

Le Comité de sélection est responsable de la préparation des entrevues. Pour ce faire, le Comité de sélection doit élaborer des questions permettant de tenir une entrevue d'environ trente (30) minutes. Les personnes passées en entrevue sont évaluées selon une grille d'analyse et d'évaluation des entrevues qui comprend une pondération sur cent (100) divisée selon les aptitudes et connaissances requises mentionnées dans l'offre d'emploi.

Les entrevues doivent avoir lieu au plus tard sept (7) jours ouvrables suivant la fin de la période de réception des candidatures. Dans la mesure du possible, toutes les entrevues sont faites dans la même journée. L'indisponibilité d'une candidature à se présenter en entrevue à la date retenue par le Comité de sélection ne peut être une raison suffisante à l'exclusion de cette candidature.

3.5 Recommandation à l'instance chargée de l'embauche

Le Comité de sélection, au regard des entrevues, des curriculum vitae et des lettres de motivation reçues, est tenu de faire la recommandation d'une candidature, ou s'il le juge pertinent, de plusieurs candidatures à l'instance responsable de l'embauche. Cette recommandation doit s'accompagner d'un résumé de l'ensemble du processus d'embauche fait par le Comité de sélection.

L'instance responsable de l'embauche doit se réunir dans les 2 semaines suivant la fin des entrevues dans le cas d'une embauche irrégulière et dans le délai prévu par le Congrès lors d'une embauche annuelle. Ce délai doit être précisé aux différentes personnes rencontrées en entrevue.

3.6 Décision finale

L'instance responsable de l'embauche tranche

entre les candidatures reçues en entrevue, en prenant en compte la recommandation du Comité de sélection. Ladite instance reste entièrement souveraine de sa décision, mais ne peut cependant embaucher une personne n'ayant pas été convoquée en entrevue.

3.7 Refus de la part de la personne embauchée

Advenant le cas où, suite à l'embauche, la personne candidate choisie par l'instance responsable de l'embauche refuserait le poste, une nouvelle personne candidate doit être sélectionnée.

Dans le cas d'une embauche annuelle ou irrégulière :

Le Conseil de Coordination est responsable de prendre une nouvelle candidate. Cette séance du Conseil de Coordination devra avoir lieu au plus tard sept (7) jours après le refus de la première candidature sélectionnée. Le Comité de sélection devra être présent lors de l'embauche de la deuxième candidature et devra faire une deuxième recommandation en fonction de la liste de la meilleure à la moins bonne candidature établie après les entrevues.

Dans le cas d'une embauche temporaire :

C'est au Conseil exécutif de sélectionner une nouvelle candidature.

3.8 Confirmation de l'embauche

Les personnes rencontrées en entrevues doivent être contactées afin d'être informées de la décision de l'instance ayant procédé à l'embauche dans les deux jours ouvrables suivant la décision de celle-ci. Cette décision est rendue publique seulement lorsque l'employé-e choisi-e est informé-e de la décision finale et a accepté l'emploi lui étant offert.

3.9 Rapport d'embauche

À la fin du processus d'embauche, le Comité de sélection est chargé de déposer un rapport d'embauche résumant l'ensemble du processus d'embauche. Le rapport doit inclure une présentation de chaque candidatures rencontrées

en entrevue, les grilles d'évaluation utilisées lors des entrevues, les questions d'entrevue et tout autre document pertinent. Le rapport doit également inclure un résumé écrit de l'ensemble du processus d'embauche écrit par le Comité de sélection.

4.0 Contrat

4.1 Rédaction du contrat

Le contrat de l'employé-e est rédigé et adopté par le Conseil exécutif et doit être entériné par l'instance ayant procédé à l'embauche.

4.2 Négociation et signature du contrat

Une fois adopté, le contrat devra être transmis à l'employé-e deux (2) jours avant la signature dudit contrat à moins que l'employé-e désire signer celui-ci avant ce délai.

Deux membres du Conseil exécutif sont mandaté-e-s par le Conseil exécutif pour signer le contrat avec l'employé-e. Elles ou ils sont responsables de la négociation avec l'employé-e. Il est de leur devoir d'effectuer toute correction nécessaire, notamment celle relevant de la loi. De plus, le contrat peut être modifié par elles et eux en réponse à une demande légitime de l'employé-e et les modifications sont réputées adoptées dès la signature du contrat. Les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s sont redevables de ces modifications.

Un-e employé-e a le droit de signer son contrat dans les deux (2) semaines suivant sa confirmation d'embauche et avant d'entrée en fonction. Si les membres du Conseil exécutif mandaté-e-s pour la signature du contrat sont dans l'impossibilité d'exécuter ce mandat dans les délais prescrits, il est du devoir du Conseil exécutif, et cela en priorité, de mandater d'autres membres du Conseil exécutif pour ce faire dans les plus brefs délais.

Une copie du contrat signé est conservée au siège social de l'ASSÉ et une copie est remise à l'employé-e.

5.0 Modification à la politique

Toute modification à la présente politique se fait par un avis de motion, conformément au Code des règles de procédure de l'ASSÉ. Une refonte ou tout point caduc doit être présenté et entériné au Congrès par une proposition ordinaire.

Annexe E : Proposition de calendrier

En italique : Proposition qui a déjà été adoptée lors d'une instance

Souligné : Modifications apportées à un élément qui avait déjà été adopté (par exemple un changement de date ou des précisions sur le moment où devrait avoir lieu une action)

Surligné : Éléments qui ont été ajoutés au plan d'action

- Durant toute la session :
 - Tournée de sensibilisation à l'hétérosexisme et à l'homophobie dans les cégeps (Plan Q en collaboration avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie et Politi Q)
 - Tenue d'assemblées générales avec des point sur la hausse de cotisations à l'ASSÉ et le congrès d'orientation [d'ici le Congrès annuel].
- *Printemps : Manifestation lors du grand rendez-vous des rencontres collégiales à Québec*
- *26-27 février : Camp de formation d'hiver pour les dix ans de l'ASSÉ*
- **Fin février : Action de lancement de la campagne de perturbation politique et économique**
- **Mars : Campagne de perturbation politique et économique**
- 4 mars : Party pour les 10 ans de l'ASSÉ
- *8 mars : Participation à la journée internationale des femmes*
- *15 mars : Appui à la journée internationale opposée à la brutalité policière*
- **31 mars : Manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité (grève)**
- 14 et 15 avril : Participation au colloque sur les réalités homosexuelles et l'homophobie (Table nationale de lutte contre l'homophobie du réseau collégial et du réseau scolaire)
- 9-10 avril : Rencontre nationale étudiante de lutte contre la hausse des frais
- *23-24 avril : Congrès annuel*
- *1^{er} mai : Participation à la manifestation syndicale et appui aux autres activités du 1^{er} mai*
- *3 au 5 juin : Congrès d'orientation*
- *6 au 9 Juin : Action lors de la conférence de Montréal.*
- **15 mai au 15 juin : Tournée des écoles secondaires**

Annexe F : Proposition de révisions budgétaires

	Prévisions 2010- 2011 Congrès Automne	Différence	Prévisions 2010-2011
Revenus			
Cotisations	103 095,00 \$	6 450,00 \$	109 545,00 \$
Instances	9 600,00 \$	3 300,00 \$	12 900,00 \$
Congrès	5 400,00 \$	1 100,00 \$	6 500,00 \$
Camps de formation	4 200,00 \$	(800,00) \$	3 400,00 \$
Spéciales		3 000,00 \$	3 000,00 \$
Dons	2 000,00 \$	1 000,00 \$	3 000,00 \$
Activités de financement	600,00 \$	5 150,00 \$	5 750,00 \$
Fonds des arrêté-e-s	- \$	-	- \$
Totaux	115 295,00 \$	15 900,00 \$	131 195,00 \$
Dépenses			
Fonds d'entraide	5 154,75 \$	322,50 \$	5 477,25 \$
Information	16 273,38 \$	3 313,15 \$	19 586,53 \$
Ultimatum et express	8 000,00 \$	(1 362,98) \$	6 637,02 \$
Revue Ultimatum	3 273,38 \$	-	3 273,38 \$
Matériel d'information	4 000,00 \$	91,03 \$	4 091,03 \$
Vidéos		1 000,00 \$	1 000,00 \$
Traduction		-	-
Documentation & recherche	500,00 \$	(164,90) \$	335,10 \$
IRIS	500,00 \$	-	500,00 \$
Chandails		3 750,00 \$	3 750,00 \$
Instances	15 300,00 \$	(1 526,91) \$	13 773,09 \$
Congrès	7 000,00 \$	(1 408,97) \$	5 591,03 \$
Camps de formation	6 300,00 \$	(1 708,97) \$	4 591,03 \$
Comités et CoCo	2 000,00 \$	(1 408,97) \$	591,03 \$
Spéciales		3 000,00 \$	3 000,00 \$
Mobilisation	17 000,00 \$	-	17 000,00 \$
Tournées & représentations	14 000,00 \$	-	14 000,00 \$
Matériel pour les actions	3 000,00 \$	-	3 000,00 \$
Bureau	16 310,00 \$	7 036,82 \$	23 346,82 \$
Loyer	12 800,00 \$	-	12 800,00 \$
Assurances	1 010,00 \$	(8,00) \$	1 002,00 \$
Fournitures	2 000,00 \$	(1 408,97) \$	591,03 \$
Informatique	500,00 \$	-	500,00 \$
Photocopieur		8 453,79 \$	8 453,79 \$

Administration	4 560,00 \$	2 297,72 \$	6 857,72 \$
Honoraire professionnel	4 100,00 \$	1 797,72 \$	5 897,72 \$
Frais de caisse	460,00 \$	- \$	460,00 \$
Divers		500,00 \$	500,00 \$
Communication	8 250,00 \$	3 050,00 \$	11 300,00 \$
Télécommunications	5 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$
CNW Telbec	2 000,00 \$	1 000,00 \$	3 000,00 \$
Courrier	250,00 \$	50,00 \$	300,00 \$
Internet et site	1 000,00 \$	2 000,00 \$	3 000,00 \$
		- \$	
Employé-e-s	31 000,00 \$	- \$	31 000,00 \$
Conseils régionaux	1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
CRAM	500,00 \$	500,00 \$	1 000,00 \$
MASSE	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Autres	500,00 \$	(500,00) \$	
Divers	- \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$
Subventions	- \$	- \$	
Fonds des arrêté-e-s		- \$	
Party des 10 ans de l'ASSÉ		1 500,00 \$	1 500,00 \$
Autres	- \$	- \$	
Totaux	115 348,13 \$	15 993,28 \$	131 341,41 \$
Surplus/(déficit)	(53,13) \$	(93,28) \$	-146,41 \$

Annexe G : États des résultats en date du 4 février 2011

	Cumulatif	%	Prévisions (oct 2010)
Revenus			
Cotisations	53 820,00 \$	52%	103 095,00 \$
Instances	4 745,50 \$	49%	9 600,00 \$
Congrès	3 045,00 \$	56%	5 400,00 \$
Camps de formation	1 700,50 \$	40%	4 200,00 \$
Spéciales	- \$		- \$
Dons	1 640,00 \$	60%	2 000,00 \$
Activités de financement	400,00 \$	60%	600,00 \$
Fonds des arrêté-e-s	70,00 \$		- \$
Autres	- \$		
Totaux	60 675,50 \$	52%	115 295,00 \$
Dépenses			
Fonds d'entraide	150,00 \$	3%	5 154,75 \$
Information			
Ultimatum et express	11 577,06 \$	57%	16 273,38 \$
Revue Ultimatum	4 997,47 \$	41%	8 000,00 \$
Matériel d'information	3 273,38 \$	100%	3 273,38 \$
Traduction	2 694,89 \$	64%	4 000,00 \$
Documentations & recherches	- \$		- \$
Recherche	111,32 \$	17%	500,00 \$
	500,00 \$		500,00 \$
Instances	6 348,13 \$	36%	15 300,00 \$
Congrès	2 768,50 \$	35%	7 000,00 \$
Camps de formation	2 549,83 \$	35%	6 300,00 \$
Comités et CoCo	1 029,80 \$	44%	2 000,00 \$

Mobilisation	5 794,98 \$	23%	17 000,00 \$
Tournées & représentations	4 703,84 \$	24%	14 000,00 \$
Matériel pour les actions	1 091,14 \$	19%	3 000,00 \$
Fonds de grève	- \$		- \$
Bureau	10 191,36 \$	48%	16 310,00 \$
Loyer	8 161,76 \$	48%	12 800,00 \$
Taxes municipales	- \$		- \$
Assurances	1 002,00 \$	99%	1 010,00 \$
Fournitures	1 027,60 \$	34%	2 000,00 \$
Informatique	- \$	0%	500,00 \$
Administration	6 494,09 \$	139%	4 560,00 \$
Honoraire professionnel	5 897,72 \$	144%	4 100,00 \$
Frais de caisse	289,00 \$	39%	460,00 \$
Divers	271,02 \$		- \$
Frais d'intérêt	36,35 \$		- \$
Communication	4 501,70 \$	46%	8 250,00 \$
Télécommunications	1 994,65 \$	29%	5 000,00 \$
CNW Telbec	1 673,11 \$	84%	2 000,00 \$
Poste	157,16 \$	63%	250,00 \$
Internet et site	676,78 \$	53%	1 000,00 \$
Comm. Pan-ASSÉ	- \$		
Employé-e-s	15 505,29 \$	35%	31 000,00 \$
Salaire	12 034,85 \$		
DAS – QC	2 394,93 \$		
DAS – CA	1 075,51 \$		
CSST	- \$		
Conseils régionaux	530,20 \$	35%	1 500,00 \$
CRAM	530,20 \$	106%	500,00 \$
MASSE	- \$	0%	500,00 \$
CRAALLL	- \$	0%	500,00 \$
Nouveaux Conseils Régionaux	- \$		- \$
Divers	- \$		- \$
Subventions	- \$		
Projets spéciaux	- \$		
Autres	- \$		
Fonds des arrêté-e-s	- \$		
Totaux	61 092,81 \$	42%	115 348,13 \$
Surplus/(déficit)	(417,31) \$		(53,13) \$

Annexe H : Présentation politique de dépense

Présente politique	Nouvelle politique	Commentaire
Chapitre 1 : Préambule	Aucune modification	
Article 1 : La présente politique vise à encadrer les dépenses effectuées par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE). Elle définit les procédures à suivre pour chaque catégorie de dépenses admissibles définies.	Aucune modification	
Chapitre 2 : Procédures générales	Aucune modification	
Les procédures suivantes s'appliquent à tous les chapitres de la présente politique.		
Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSE et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements.	Article 2 : Pour être autorisée, toute dépense doit se référer à un mandat d'une instance de l'ASSE (Congrès, Conseil de Coordination ou Conseil exécutif) et être conforme à ses buts et fonctions, définis par les Statuts et règlements. Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination ou par le Congrès.	Il s'agit d'une définition des instances qui peuvent autoriser une dépense. Il s'agit d'une limite donné au pouvoir de dépenser de l'exécutif.
Article 3 : Toute dépense sera remboursée sur présentation d'une facture. Lorsque l'obtention d'une facture n'est pas possible, un reçu est exigé.	Aucune modification	
Article 4 : Toute dépense non autorisée qui est liée à une situation ou un événement extraordinaire devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le	Aucune modification	

Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense.		
Article 5 : Sur demande, les membres du Conseil exécutif, du Comité journal, du Comité femmes, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, peuvent demander une avance pour effectuer une ou plusieurs dépenses. Une telle avance peut uniquement être accordée pour les dépenses de repas, de transport, d'hébergement et de photocopies. Ces dépenses doivent être faites en conformité avec l'Article 2.	Aucune modification	
Article 6: Toute facture et reçu devant être remboursés devront indiquer : <ul style="list-style-type: none"> • La raison de la dépense ; • Le montant de la dépense ; • La date de la dépense ; • Le nom de la personne qui a assumé la dépense. 	Aucune modification	
Chapitre 3 : Tournées et représentations	Chapitre 3 : Mobilisation	Fusion du chapitre 3 et 6
Est admissible au poste budgétaire Tournées et représentations, toute dépense relative aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.	Article 7 : Définition Est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative aux tournées et représentations. C'est-à-dire les frais reliés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas des membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du comité à la mobilisation, des Comités de travail et, le cas échéant, leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application	Fusion de deux articles (article 7 avec 13)

	<p>des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p> <p>De plus, est admissible au poste budgétaire mobilisation, toute dépense relative au matériel pour les actions. C'est-à-dire tous frais liés à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>	
<p>Article 8 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2. Le kilométrage, à raison de 0,10 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3. Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).</p> <p>4. Les dépenses pour les repas, à raison de 18,00 \$ par jour. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.</p> <p>5. Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.</p>	<p>Article 8 : Dépenses admissibles</p> <p>1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2 Le kilométrage, à raison de 0,20\$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).</p> <p>4 Le coût d'une partie d'un abonnement mensuel à un service de transport en commun selon la condition suivante:</p> <p>4.1 Le montant remboursé devra correspondre au calcul suivant: le nombre de déplacement par mois multiplié par 3\$ jusqu'à concurrence des 2/3 du montant de l'abonnement mensuel.</p>	<p>Nous avons augmenté le remboursement du kilométrage.</p> <p>Pour des raisons écologiques, nous croyons que si l'ASSÉ rembourse les frais de déplacement en voiture, il devrait en être de même pour le transport en commun et ce, même si une personne possède un abonnement mensuel.</p>

	<p>5 Les dépenses pour les repas, à raison de 24\$ par jour. De plus, un repas ne peut dépasser la moitié des dépenses admises par jour.</p> <p>5.1 Un seul repas par jour sera admis comme dépense pour une tournée de plus de 4 heures, incluant le transport, deux repas pour une tournée de plus de 7 heures, trois repas pour une tournée de plus de 11 heures.</p> <p>5.2 Aucune dépense admise pour une tournée effectuée dans l'institution où étudie une personne qui effectue une tournée.</p> <p>5.3 Aucune dépense en alcool ne sera admise.</p> <p>5.4 Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.</p> <p>6 Les dépenses d'hébergements à coûts modiques, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible.</p> <p>7 Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire pour l'organisation d'action.</p> <p>8 Les dépenses pour la nourriture lors d'action lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.</p>	<p>Nous proposons d'augmenter la limite de dépense admis pour les repas par jour de tournée, la limite actuelle est ridiculement bas et ne permet pas aux militant-e-s de se nourrir d'une manière convenable. Par contre, nous proposons différents mécanismes pour mieux encadrer ces tournées.</p>
Chapitre 4 : Instances		
<p>Article 9 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Instances, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des</p>	<p>Article 9 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Instances, toute dépense relative à l'organisation, la tenue des instances et la participation des</p>	

<p>membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>	<p>membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité à la mobilisation, du Comité journal et des Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>	
<p>Article 10 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2. Le kilométrage, à raison de 0,10 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3. Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).</p> <p>4. Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée.</p> <p>Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :</p> <p>1. La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.</p>	<p>Article 10 : Dépenses admissibles</p> <p>1 Les dépenses pour la location de voitures, l'essence, le stationnement et les parcomètres.</p> <p>2 Le kilométrage, à raison de 0,20 \$ par kilomètre, pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Un reçu devra indiquer, en plus des procédures générales, le kilométrage de départ et d'arrivée.</p> <p>3 Les dépenses de transports (autobus, autocar, covoiturage et taxi).</p> <p>4 Les dépenses pour les repas, à raison de 10,00 \$ par personne, pour les réunions du Conseil exécutif, du Comité femmes, du comité de mobilisation, du Comité du journal et des Comités de travail. Toute somme excédentaire devra être assumée par la personne concernée. Aucune dépense d'alcool ne sera admise.</p> <p>5 Les dépenses des repas seront remboursées selon les deux cas suivants :</p> <p>5.1 La majorité des personnes convoquées sont d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas les dépenses des repas de la totalité des personnes convoquées sont admissibles.</p> <p>5.2 La minorité des personnes convoquées</p>	<p>Nous avons augmenté le remboursement du kilométrage.</p>

<p>2. La minorité des personnes convoquées est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.</p> <p>5. Les dépenses pour les photocopies.</p> <p>6. Les dépenses pour les frais de sécurité et d'entretien ménager exigés par les institutions d'enseignement hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation.</p>	<p>est d'une autre région que celle où a lieu la réunion, en ce cas seulement les dépenses des repas des personnes convoquées vivant à l'extérieur de la région sont admissibles.</p> <p>5.3 Lors d'une réunion avec des organisations externes</p> <p>6 Les dépenses pour les photocopies et impressions.</p> <p>7 Les dépenses pour les frais de location, de sécurité et d'entretien ménager exigés par les lieux hôtes lors de la tenue des Congrès et camp de formation ou de tous autres instances</p>	<p>Il peut arriver que le repas fait parti de la réunion d'une organisation externe.</p>
	<p>Article 11: Autres mesures</p> <p>1 Les Congrès et camps de formation sont financés aux deux tiers par les frais de participation et ce, tout en privilégiant une participation massive des militantes et 10 militants aux camps de formation et des associations au Congrès en ayant des frais les plus bas possible.</p> <p>2 Lors des congrès et camps de formation, les associations étudiantes ayant confirmées la présence de militantes et de militants qui ne se présentent pas sont facturées au deux tiers du coût prévu.</p> <p>3 Les associations recevant les instances de l'ASSÉ et se chargeant de la logistique sont exempté de frais de participation.</p> <p>4 À la 4e personne provenant de la même organisation, un rabais de 5 \$ par personnes supplémentaires est accordé.</p>	<p>Nouvel article</p>
<p>Chapitre 5 : Information</p>		

<p>Article 11 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Information, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, Ultimatum et Ultimatum express) effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le Comité journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>	<p>Article 12 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Information, toute dépense relative à la production et à la diffusion du matériel d'information de l'ASSÉ (affiches, tracts, dépliants, Ultimatum et Ultimatum express) et à la production et à la diffusion de documentation et de recherches effectuée par le Conseil exécutif, le Comité femmes, le comité à la mobilisation, le Comité du journal et les Comités de travail, le cas échéant leurs collaborateurs et collaboratrices, et qui est liée à l'application des mandats de leur instance respective ainsi que du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p>	<p>Précision apportée</p>
<p>Article 12 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information.</p> <p>2. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.</p> <p>3. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste ou par voiture.</p>	<p>Article 13 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses d'impression, de photocopie et de livraison du matériel d'information, de documentation ou de recherches.</p> <p>2. Les coûts de productions du matériel: graphisme, écriture, correction.</p> <p>3. Les dépenses de traduction du matériel d'information et des documents de l'ASSÉ.</p> <p>4. Les dépenses reliées à la diffusion du matériel d'information, à savoir : par autobus, par la poste.</p> <p>5. Les frais d'adhésion à des groupes de recherche et abonnement</p>	<p>Précision apportée</p>
<p>Chapitre 6 : Matériel pour les actions</p>	<p>Fusion avec Chapitre 1</p>	
<p>Article 13 : Définition</p>		

<p>Est admissible au poste budgétaire Matériel pour les actions, toute dépense relative à l'organisation et la tenue des manifestations et actions organisées ou appuyées par l'ASSÉ, et qui sont liées à l'application des mandats du Congrès, du Conseil de Coordination et de toute instance extraordinaire.</p> <p>Article 14 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses pour les achats ou la location du matériel nécessaire.</p> <p>2. Les dépenses pour la nourriture lorsque celle-ci est offerte aux participants et participantes.</p>		
<p>Chapitre 7 : Fournitures de bureau et informatique</p>	<p>Chapitre 6 : Bureau</p>	<p>Changement de nom</p>
<p>Article 15 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Fournitures de bureau et informatique, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité journal, des Comités de travail et des membres.</p>	<p>Article 14 : Définition</p> <p>Est admissible au poste Bureau, toute dépense relative au siège social de l'ASSÉ et aux outils de travail mis à la disposition du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité du journal, du Comité à la mobilisation, des Comités de travail et des membres.</p>	
<p>Articles 16 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les dépenses pour les fournitures de bureau, incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement</p>	<p>Articles 15 : Dépenses admissibles</p> <p>1 Les dépenses pour les fournitures de bureau, incluant la papeterie, le matériel d'entretien et l'approvisionnement</p>	<p>Il s'agit de définir ce que signifie l'approvisionnement alimentaire de base. Pour nous, il s'agit de Café pour le bureau</p>

<p>alimentaire de base.</p> <p>2. Les dépenses pour le mobilier de bureau.</p> <p>3. Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatiques et électronique.</p>	<p>alimentaire de base (Café).</p> <p>2 Les dépenses pour le mobilier de bureau.</p> <p>3 Les dépenses pour l'achat ou la réparation d'équipements informatiques et électronique.</p> <p>4 Le loyer et les assurances pour le siège social de l'ASSE</p>	
<p>Article 17 : Mesure d'exception</p> <p>1. Toute dépense supérieure à 1 000,00 \$ devra être approuvée par le Conseil de Coordination.</p>	<p>Abolition</p>	<p>Article 2</p>
<p>Chapitre 8 : Frais de Caisse</p>	<p>Chapitre 7 : Administration</p>	
<p>Article 18 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire Frais de Caisse, toute dépense relative au compte en banque et aux cartes de crédit de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE).</p>	<p>Article 17 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire administration, toute dépense relative au frais de caisse, c'est-à-dire au compte en banque, aux cartes de crédit de l'ASSÉ, et aux honoraires professionnels.</p>	
<p>Article 19 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.</p> <p>2. Les frais pour les commandes de chèques.</p> <p>3. Les frais pour les cartes de crédit.</p>	<p>Article 18 : Dépenses admissibles</p> <p>1. Les frais d'utilisation exigés par l'institution financière.</p> <p>2. Les frais pour les commandes de chèques.</p> <p>3. Les frais pour les cartes de crédit.</p> <p>4. Les frais exigés par la firme comptable.</p>	
<p>Chapitre 9 : Subvention</p>	<p>Abolition</p>	
<p>Article 20 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire</p>		<p>Ce chapitre est encadré par les statuts et règlements</p>

Subvention, toute subvention attribuée par l'ASSÉ conformément à la politique de subvention.		
Article 21 : Pièce justificative La pièce justificative est la résolution prise au procès-verbal de l'instance concernée.		
	Chapitre 8: Communication	Nouveau Chapitre
	Article 19 : Définition Est admissible au poste budgétaire communication, toute dépense relative aux télécommunications, à la publication de CNW Telbec, à l'envoi de Courrier, à la gestion de l'Internet et de nos site web.	
	Article 20 : Dépenses admissibles 1. Les dépenses pour les frais de téléphone cellulaire jusqu'à concurrence de 50\$ par mois pour chaque membre du conseil exécutif et de 30\$ par mois par comité qui en font la demande au Conseil de Coordination. 1.1 En cas d'un dépassement du prix du forfait en raison d'un évènement organisé par l'ASSÉ, un 50\$ supplémentaire pourra être remboursé. Cette situation devra être communiquée au Conseil exécutif avant d'être effectuée. Le Conseil exécutif pourra, le cas échéant, autoriser la dépense. 2 Les frais chargé par CNW telbec ou tous	Les cellulaires ne sont toujours pas encadrés par aucune politique. Dans les années passées, les frais de cellulaires ont engendré des dépenses abusif. Nous croyons qu'il est temps de fixer une limite aux frais encourus par l'utilisation de cellulaire.

	<p>autres compagnies pour l'envoi de communiqué de presse</p> <p>3 Les frais d'hébergement, d'achat de nom de domaine et de maintenance de nos sites web.</p> <p>4 Les frais chargé pour l'envoi de lettres ou de colis.</p>	
	Chapitre 9 : Employé-e-s	Nouveau Chapitre
	<p>Article 21 : Définition</p> <p>Est admissible au poste budgétaire employé-e-s: le salaire, avantages sociaux versé aux employé-e- s conformément au contrat signé ainsi que les charges sociales.</p>	
Chapitre 10 : Modification à la politique de dépenses		
<p>Article 22 : Toute modification à la politique de dépenses devra être entérinée par le Conseil de Coordination suivant un mandat du Congrès et devra respecter les Statuts et règlements et le Nouveau code des règles de procédure.</p>	<p>Article 22 : Toute modification à la politique de dépense se fait par une proposition ordinaire voté en Congrès. La proposition de modification devra être déposé une semaine avant la tenue de l'instance.</p>	<p>Il s'agit de redonner le rôle au congrès d'accepter ou de rejeter des modifications à la politique de dépense</p>